

MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIER

-=-=-=-

CONSEIL MUNICIPAL -Séance du 12 juin 2012

-=-=-=-

L'an deux mil douze, le douze juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, M. Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE (mandataire B. BARBARY), M. Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE), Mme Bernadette BERTHELOT, M. Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, M. Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Joëlle CONTIE), M. Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, MM. Keith HALSON, André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET, Mme Marianne ROUSSEAU, M. Guy MACOUIN, Mme Nicole RIOU, MM. Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Mme Mireille BORDES, M. Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ (mandataire Arlette ESCLAFFER), Marie-Claire SARLANDE (mandataire Michel DASSEUX).

SECRETAIRE DE SEANCE : Aurélie BLANCHET.

La séance est ouverte à 19 H par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mr le Maire parle du rapport de la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine dont les élus ont pu prendre connaissance et livre son analyse :

Eléments d'analyse financière des comptes communaux de 2006 à mi 2011/
Chambre Régionale des comptes d'Aquitaine :

Dossier avec des éléments d'analyse intéressants, même s'il comporte quelques erreurs –comme la prise en compte de la voirie par la CAP –voire des imprécisions, analyse de gestion du personnel sans aucun distinguo sur les 4 années 2006-2007-2008-2009- mais dossier qui doit susciter l'échange constructif, le débat pour l'intérêt général de notre commune.

Je note une situation financière de notre commune présentant « donc de nombreux éléments de tensions »

Ce point de situation appréhende donc 30 mois du mandat précédent et 39 mois du mandat actuel.

Je commencerai par aborder ce que l'on peut considérer comme des points positifs, cités actés et notifiés dans cette analyse.

Tout d'abord dont acte, « les comptes ne présentent pas d'anomalie...il y a concordance des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion pour l'ensemble des budgets ».

Ensuite toute une série de régularisations comptables et réglementaires ont été actées ou sont en cours de l'être. C'est le cas pour le régime indemnitaire des personnels et pour le budget annexe d'assainissement.

Par contre je me dois de vous rappeler mes chers collègues le paramètre de la pression fiscale qui n'apparaît pas suffisamment dans la grille de lecture proposée mais qui cependant éclaire nos choix politiques. Je me dois d'INDIQUER à nouveau et sans aucun esprit manichéen l'option majeure délibérément et volontairement choisie de ne plus majorer notre pression fiscale communale. Alors qu'avant 2008 les majorations s'élevaient au-delà de 2%, nous ne sommes SEULEMENT qu'à 0,4% d'augmentation depuis notre début de mandat dans le cadre d'une inflation établie en moyenne à 1,5% et je ne parle pas là du panier du Maire !

Le rapport lui-même stipule : « Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui mesure la pression fiscale exercée par la commune par rapport à la pression fiscale moyenne nationale, est quant à lui très élevé, se situant à 1,40 (un ratio supérieur à 1 signifie que la pression fiscale est supérieure à la moyenne).L'ensemble de ces éléments conduit à mettre en évidence une marge de manœuvre fiscale très limitée ».

J'indique que le produit impôts ménages en euros par habitant est de 618 euros à Coulounieix-Chamiers contre 395 euros pour la moyenne nationale de la strate de communes comparables à la nôtre. (bis répétita).

Nous poursuivrons cet effort indispensable de maîtrise raisonnable de la fiscalité qui ne doit en aucun cas nous dispenser de rechercher une efficace équité dont nous aurons l'occasion de reparler !

Il nous est bien notifié aussi que nos effectifs de personnels titulaires a connu une hausse modérée entre 2006 et 2009 et que les charges de personnels en 2010 restaient stables par rapport à 2009.

Mais notre attention est attirée sur le chapitre des personnels et notamment les charges de personnels qui lestent les charges de fonctionnement avec une progression de + 26,35% sur 4 ans de 2006 à 2009.

De 57,5% en 2006, nous sommes passés à 61% en 2009 en tenant compte des atténuations de charges (remboursement des mises à disposition au profit des associations, des indemnités journalières et des contrats aidés de l'état). Car, en dehors de ces déductions, l'augmentation réelle des charges de personnel est de +16,61% sur cette même période de 4 ans, soit une augmentation moyenne de 4,15% par an (inclus déjà nos jeunes apprentis et sans chasse aux sorcières lors du changement de mandat !Mais je m'empresse de rajouter qu'en mars 2012 nous redescendons à 54,78% de charges de personnel sur le budget de fonctionnement, tendance qui devrait se confirmer au second semestre 2012 avec une part des dépenses de personnel passant à 53,25%.

Là aussi, la comparaison des ratios nous interpellent ! Nous sommes en 2010 à 616 pour 508 la moyenne nationale. Nous devons nous projeter plus dans le futur pour mettre en adéquation nos objectifs politiques avec nos ressources humaines. Voilà un bon sujet de réflexion pour notre commission des finances.

Il nous est recommandé d'être vigilants, très vigilants sur les personnels contractuels et vacataires. Des charges de rémunération en très forte hausse ont été relevées entre 2006 et 2009. « Ces vacataires sont affectés à l'animation périscolaire et à la restauration scolaire ».

C'est pour cette raison qu'en CTP, avec l'accord des syndicats ,j'ai demandé la création à partir du 1^{er} juillet 2012. D'un corps de titulaires-remplaçants.

Tous nos efforts dans les mois à venir devront impérativement tendre vers un rapprochement de notre ratio »charges nettes du personnel/charges nettes de fonctionnement « du ratio de la moyenne nationale des communes de même strate démographique.

Ensuite, autre point sensible de l'encours de la dette même si je regrette que l'analyse sur ce point s'arrête en 2009. Nous le savons, c'était et c'est toujours un point sensible et difficile.

Nous n'avons fait qu'enrayer, que stopper la progression de la dette même si l'encours total a diminué, l'annuité totale se situe toujours autour de 1 500 000 euros dont 1 360 000euros pour le budget principal,117 000 euros pour le budget annexe assainissement et 21 000euros pour le budget annexe du lotissement BELLEVUE...et ce n'est pas la majoration des taux d'intérêts pratiqués par les banques commerciales qui nous rendra optimistes !

Nous devons sur la dette là aussi rester très très vigilants et progressivement, très progressivement nous désendetter.

Pour cela comme l'a justement notifié le Conseiller maître à la Cour des Comptes Franc Gilbert BANQUEY, nous poursuivrons comme nous l'avons amorcé au budget 2012 une réduction « des dépenses de la section fonctionnement de manière à améliorer le résultat de fonctionnement et la capacité d'auto- financement ».

Je vous rappelle qu'en début d'année mes chers collègues, nous avons construit un budget primitif équilibré de près de 14 millions d'euros en baisse de 6,52% par rapport à 2011, ramené à une baisse de 2,39 %avec le Budget Supplémentaire de ce 12 juin .Nous avons procédé à une baisse de 5% sur les dépenses de fonctionnement :

-Une baisse de près de 11% des indemnités d'élus.

-Une baisse de près de 30% des dépenses liées aux fêtes et cérémonies municipales.

-Une baisse de 1,6% de la masse salariale.

* Par contre nous avons assuré le maintien des actions en faveur des solidarités.

* Par contre nous avons assuré à nouveau la maîtrise totale de la fiscalité sans la moindre augmentation des taux d'imposition.

* Par contre nous avons poursuivi une politique tarifaire juste et solidaire pour la restauration scolaire, les accueils périscolaires, les repas à domicile, la bibliothèque...

* Et tout ceci alors que le panier du Maire est toujours aussi fortement impacté par les hausses des coûts énergétiques depuis 2008 :

+20,7% sur l'électricité

+18% sur le gaz

+22,4% sur le fioul

Et alors que l'état a continué de se désengager financièrement !

Enfin reste posée la problématique de CCA sur pratiquement 2 pages.

Je reprends volontiers à mon compte les termes mêmes du conseiller maître à la page 7 : « Il est en conséquence recommandé à la commune une réflexion sur le mode de gestion le plus adapté de son service, incluant l'éventualité d'une reprise en régie directe ».

Sachez donc chers collègues qu'en concertation, nous procéderons à l'élaboration de la décision qui permettra au centre de loisirs « Jean Sigalas » de perdurer en poursuivant ses activités pour le plus grand profit des jeunes colomniérois.

Enfin je réitère tous mes vœux de création d'un pôle public bancaire au service des collectivités territoriales et de leurs investissements.

Ainsi pourrions-nous rompre avec les diktats des pouvoirs financiers !

Voilà, mes chers collègues ma lecture du rapport de la chambre régionale des comptes. C'est une grille de lecture utile pour notre commune, utile pour nos choix de gestion dans un contexte de crise aiguë, crise financière et politique de l'Europe qui met l'ensemble de nos collectivités territoriales dans des conditions de choix douloureux.

Il est évident que de plus en plus nous devons prioriser nos choix dans le cadre d'une intercommunalité bien pensée et bien orientée et surtout très solidaire et cohérente avec l'élaboration d'un SCOT à l'échelle des 33 communes qui vont composer notre future communauté d'agglomération. Pour ma part c'est avec la poursuite des efforts de gestion évoqués à l'instant, l'orientation que je vous propose.

Voilà, le débat constructif est ouvert !

Patrick CAPOT prend la parole :

M. le Maire, à la connaissance du rapport de la Chambre régionale des comptes et des observations des comptes de 2006 à 2009 : je fais part des remarques suivantes :

_ **Sur la fiabilité des comptes**, je souhaite des précisions sur l'aspect persistant « de l'état de la dette erroné » qui aurait du être régularisé dès 2011, vous indiquez que cela est en cours précisez lesquelles ?

_ L'analyse financière ne nous apprendra pas grand-chose sur la situation de la commune : Au passage le paragraphe sur les produits de la taxe professionnelle n'est pas neutre, car avec son transfert au profit de la communauté d'agglomération (héritage issu de la réforme des collectivités de la part du feu gouvernement Sarkozy/ Fillon, contre lequel nous avons lutté et battu avec l'apport des 4 millions de voix des électeurs du Front de Gauche) la compensation de sa perte ne serait assurée à l'Euro près que la première année ! Et encore cela reste à vérifier dans les chiffres à l'issue de l'exercice !... La commune n'aurait pas « mesuré l'impact du reversement réalisé » par la Communauté d'Agglomération des taxes : d'habitation départementale, taxe additionnelle, cotisation foncière des entreprises, taxe sur leur valeur ajoutée... affirme le rapport, sans rien démontrer de ses effets ! Dans la situation économique actuelle que traversent les entreprises et les incertitudes liées à la crise, les ressources liées à la valeur ajoutée des entreprises locales ne compensent pas la réforme de la perte de fiscalité pour notre commune comme pour l'ensemble de celles de l'Agglomération affirme le vice président aux finances de la C.A.P dans son sujet présenté aux rencontres municipales sur le bilan d'activités de la C.A.P Le 21 Mai dernier auquel nous assistions.

Chers collègues, je dénonce ce couplet politique du rapport qui fait l'apologie d'une réforme territoriale imposée par la Droite de Sarkozy/Fillon .La gauche aux affaires demain, dans sa nouvelle majorité parlementaire, doit avoir le courage de l'abroger au profit d'une réforme territoriale, à la fiscalité équitable et solidaire pour maîtriser nos ressources d'investissement et donc l'autonomie Communale.

Sur la partie financière liée aux évolutions de charges du personnel : Le rapport, si nous l'avions commenté au moment de l'élaboration du budget communal, aurait modifié son contenu et ses votes : sur le recours inopportun au personnel vacataire et contractuel qui, je le redis car cela avait été une des motivations à mon abstention à votre budget 2012 : « ces emplois précaires s'opposent à l'efficacité de personnel à statut de fonctionnaires, d'agents territoriaux en lien direct et étroit avec la population Colomniéroise... ». Il y a eu en la matière des recrutements coûteux de personnel cadre A, non justifiés pour notre capacité budgétaire, pour la taille et la direction des services de notre commune. Sur ce point cela s'appelle se faire épingler par des remarques comme il en va de recrutements dont nous aurions pu faire l'économie !

_ **Sur la partie « Personnel »** Je m'interroge sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel, il y a du travail car il semble que des lacunes sont à combler par des compétences pour débattre en Commission Paritaire et délibérer légalement sur les indemnités et primes versées aux agents par les élus en Conseil Municipal ! Pour la gauche, les considérations à apporter aux corps intermédiaires sont une priorité mais pour être efficace le dialogue social doit passer par des élus et cadres administratifs formés et compétents pour tenir compte des acquis statutaires en matière de régime indemnitaire pour les pérenniser, les améliorer et non risquer de les remettre en cause ; Sinon comment gagner respect et confiance des personnels ?

– **Au chapitre de l'association « Coulounieix-Chamiers s'anime »**, les observations portent plus sur des aspects de formalités favorisant les contrôles qu'appellent des ordonnances par soucis de transparence que sur la gestion proprement dite par son Conseil d'Administration.

Un aspect doit attirer notre attention : celui émis par, je cite le rapport : « le mode de gestion le plus adapté... »

C'est une incitation non dissimulée à inclure une nouvelle réflexion pour l'avenir du Centre de loisirs Jean SIGALAS et la Maison de l'Enfance à PAGOT : Passer en régie communale directe comme mode de gestion.

Je pense qu'avec la forme de délégation associative actuelle, aussi dévoués et compétents que soient les administrateurs, les limites de la gestion selon les statuts associatifs sont atteintes. Compte tenu aujourd'hui de l'implication limitée liée au bénévolat des administrateurs parents pour la gestion des structures de loisirs, des compétences nécessaires eu égard aux réglementations en vigueur et des désengagements C.A.F et ETAT au détriment de l'enfance et la jeunesse (par la précédente gouvernance de la Droite), pour : mener à bien les projets pédagogiques, encadrer des enfants avec les diplômes nécessaires, à l'évolution inévitable de subventions pour mettre en application de véritables projets pédagogiques d'animation et d'adaptation des structures aux projets enfance et adolescents attractifs, les nombres de personnels d'animation et Direction de séjours, la nature de contrats différents qui y cohabitent, (une douzaine d'animateurs professionnels sous contrats permanents), les mises à disposition de personnel communal, des animateurs recrutés en période de vacances scolaires à former, tout concourt à plaider pour la reprise en gestion directe par la commune dans le cadre défini d'une politique municipale d'animation pour la jeunesse au Centre de loisirs Jean SIGALAS dont les locaux sont la propriété communale.

Je suis favorable aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes pour mener cette réflexion.

Jean-Pierre ROUSSARIE le remercie et dit qu'il y a effectivement des concordances sur C.C.A qui les ont amené à instruire ce dossier assez rapidement. Par contre il ne peut pas laisser dire qu'il y aurait des défaillances ou des carences au niveau des cadres. Au contraire, il veut souligner leurs compétences car il est sûr qu'ils font pour le mieux.

Hamid EL MOUEFFAK fait à son tour des observations sur ce rapport de la chambre régionale des comptes d'aquitaine. Ce qui l'a étonné dans cette analyse c'est qu'on ne trouve pas un seul mot sur les recettes, tout est orienté sur les dépenses.

« Je vais rejoindre Mr le Maire et Patrick CAPOT sur le désengagement de l'Etat pendant 10 ans. Si les communes se trouvent aujourd'hui dans une situation financière très difficile, certaines collectivités ne pouvant même plus fonctionner, c'est parce qu'il y avait une politique de droite pour réduire toutes les recettes ou la dotation globale donnée aux collectivités pour fonctionner.

Malgré ces difficultés, les communes même si les recettes étaient faibles, ont maintenu leurs actions concernant la jeunesse, l'école, le sport, le social..... C'était un choix politique pour des collectivités de gauche et ce choix courageux a été fait pour maintenir le bien-être et le bien vivre des citoyens sur leur commune.

Si on veut rentrer dans l'analyse plus détaillée par rapport à la commune, j'ai écouté avec beaucoup d'attention Mr le Maire et P. CAPOT par rapport à certaines réflexions. Je partage certains éléments, surtout le point positif sur la fiabilité des comptes, montrant que la gestion est faite dans de bonnes conditions. Je félicite l'administration mais aussi les élus qui ont œuvré depuis 20 ans.

Il y a des points que je ne partage pas, notamment sur la fiscalité où 30 mois du mandant précédent, la fiscalité a été supérieure à 2,4 % et l'augmentation de 0,5 % pendant les 39 mois après. Il faut prendre la situation et savoir pourquoi il y avait une augmentation des impôts. Nous avons pris acte, politiquement, de cette position, pour une raison très simple, c'est qu'il fallait que notre autofinancement soit positif. Il fallait donc trouver des recettes sachant que nous étions asphyxiés par ce que je viens de dire, c'est-à-dire une diminution des recettes de l'Etat, de façon à ce que les finances soient les plus saines possible. Nous avons donc fait une augmentation d'impôts et avons rendu notre autofinancement positif de façon à avoir des marges de manoeuvre pour réaliser un investissement fort.

Tout le monde le sait et le reconnaît, il y a eu un investissement fort pendant de nombreuses années sur plusieurs bâtiments, projets...

Je prends aussi acte que vous n'avez augmenté les impôts mais en même temps sans les augmenter vous avez fait un autofinancement négatif très fort, qui est de - 300 000 €. Je crois que la commune doit travailler la dessus pour rendre cet autofinancement au moins égal à zéro.

Vous avez lancé 2 pistes Mr le Maire, nous sommes prêts à travailler collectivement, au niveau des personnels, sur d'autres pistes. Au niveau de la commission j'ai proposé qu'on puisse travailler sur le fonctionnement car c'est là qu'on peut réduire les dépenses et qu'il faut engager un plan sur 2 ou 3 ans pour chercher des économies et des réductions de dépenses. Bien sûr quand je dis « économies et réductions de dépenses » il faut concilier les économies budgétaires et la qualité du service public, en tant qu'homme de gauche, il faut toujours l'avoir à l'esprit, et on doit aussi penser à faire des analyses de coût de toutes les activités pour identifier des pistes d'économie. C'est un travail qui n'est pas facile et qui va prendre beaucoup de temps. Je l'ai proposé à la commission et tout le monde était d'accord pour commencer ce travail. Il faut donc l'ajouter à la piste que vous avez proposée sur les dépenses de personnel, Mr le Maire.

Par ailleurs, on sait aussi que nous aurons beaucoup moins de recettes qu'avant, dans tous les secteurs et j'espère que le gouvernement de gauche d'aujourd'hui va mettre en place une nouvelle réforme des collectivités qui s'appuie sur une nouvelle fiscalité des impôts locaux.

Il faut éviter que l'augmentation des dépenses dépasse l'augmentation de recettes. Il faut avoir ce principe à l'esprit lors de la préparation d'un budget. L'évolution des dépenses doit être inférieur à l'évolution des recettes, de façon à dégager un autofinancement positif qui permettra de réaliser des investissements sans avoir recours à l'emprunt. J'ajoute qu'il est très difficile aujourd'hui pour les collectivités, d'obtenir un emprunt, beaucoup sont obligées de stopper leurs investissements en attendant la mise en place par l'Etat, d'une banque afin d'obtenir des emprunts à taux faible et éviter les emprunts toxiques.

Voilà l'analyse que je tenais à faire de ce rapport. »

Mr le Maire le remercie.

Anne Marie LACARTE arrive à 19 H 20.

Jean-François MARTINEAU prend la parole :

« Je souhaiterais revenir sur deux points essentiels pour compléter les propos de M le Maire :

1- Je tenais en premier lieu à vous rappeler que depuis notre arrivée aux affaires les impôts ont augmenté de seulement 0,4% en moyenne par an alors même que

l'inflation et le panier du maire ont connu une forte croissance. C'est un choix politique très fort que nous assumons : ne pas pénaliser davantage les Colomniérois. Ce qui est à noter et à souligner, c'est qu'en même temps nous avons renforcé la qualité des services rendus à la population avec un programme d'animations et d'activités très riche, plus des efforts importants pour des investissements majeurs, en particulier sur la voirie, dans les écoles, à G. Philipe, la cuisine centrale, la bibliothèque... Dans cette même volonté de ne pas piocher davantage dans le porte monnaie des habitants, il n'y a pas eu de majoration des tarifs municipaux : restauration scolaire, repas à domicile, bibliothèque. J'espère que vous mesurez le challenge que nous relevons. Bien entendu le travail doit continuer sur la bonne gestion de nos moyens, de nos recettes et de nos dépenses.

2 - Compte tenu de notre choix politique de ne pas majorer les impôts locaux, car comme le souligne le rapport ils sont déjà élevés, nous nous devons de trouver les ressources nécessaires pour la commune en jouant sur d'autres éléments : tout d'abord la rendre plus attractive, dans le but d'augmenter le nombre d'habitants, plus d'habitants égal plus de contribuables, égal plus de recettes. Ce choix doit se traduire par une politique très volontariste dans le domaine de l'habitat, du logement et également dans le domaine économique. C'est pour cela, entre autre, que la commune procède à la révision de son PLU et de son PADD. Nous avons également souhaité reprendre la main sur le projet de lotissement Bellevue. Il faut aussi continuer à travailler avec les entreprises présentes sur notre commune pour les aider à prospérer et tout mettre en œuvre pour en accueillir de nouvelles, notamment sur cré@vallée. Nous n'avons aucune vision exacte sur nos bases fiscales, un flou demeure, c'est pourquoi nous souhaitons mandater un cabinet pour mener une étude sur ce dossier. Certains de nos voisins s'y sont lancés. Comme nous l'avons évoqué en commission des finances il s'agit de tendre vers la justice fiscale et d'apporter des corrections à certaines situations si nécessaire. Suite aux remarques exprimées lors de la réunion, la délibération qui vous sera proposée tout à l'heure porte uniquement sur la partie « étude ». Pouvons nous accepter que la commune légitime des injustices fiscales entre les habitants alors que toute recette est importante et précieuse ?

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions sur ce rapport et précise que ces thèmes seront repris tout au long des différents travaux.

Il remercie à nouveau les différents intervenants et propose de passer à l'examen de l'ordre du jour sous la présidence du doyen André DESCHAMPS pour l'examen des comptes administratifs du budget général, du budget assainissement et du budget lotissement puis quitte la salle. Mme CONTIE anime les débats et demande s'il y a des interventions sur le compte administratif du budget général, chaque élu étant en possession du document.

Patrick CAPOT intervient : il souhaite que les délibérations soient lues (ou du moins qu'une synthèse soit faite) pour que les gens dans la salle puissent suivre.

Point N° 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL RELATIF A L'ANNEE 2011 - Rapporteur : J.F MARTINEAU

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

Résultat reporté	684 894,15			473 131,70	684 894,15	473 131,70
Résultat complémentaire	81 027,00			0,49	81 027,00	0,49
Opération De l'exercice	2 538 965,76	2 248 913,78	9 520 665,09	0,00	12 059 630,85	12 606 196,81
TOTAUX	3 304 886,91	2 248 913,78	9 520 665,09	10 830 415,22	12 825 552,00	13 079 329,00
Résultat cumulé 2011	1 055 973,13			1 309 750,13		253 777,00
Reste à réaliser	584 937,59	704 623,00			584 937,59	704 623,00
TOTAUX CUMULES	3 889 824,50	2 953 536,78	9 520 665,09	10 830 415,22	13 410 489,59	13 783 952,00
Résultats définitifs	936 287,72			1 309 750,13		373 462,41

- Vote, après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif, le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M14, les résultats de la section de fonctionnement soit 1 309 750,13 euros.

Cette affectation sur l'exercice 2012 se traduira par un titre budgétaire au compte 1068, comme suit :

- Résultat d'investissement (article 001) 1 055 973,13 euros
- Report à nouveau (article 002) : 373 462,41 euros
- Affectation aux réserves (article 1068) : 936 287,72 euros.

Le présent compte administratif est voté à l'unanimité.

Point N° 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT RELATIF A L'ANNEE 2011 - Rapporteur : J.F MARTINEAU

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat		20 538,07		4 904,50		25 442,57

Reporté						
Opération De l'exercice	143 859,13	152 539,21	90 256,68	151 483,05	234 115,81	304 022,26
TOTAUX	143 859,13	173 077,28	90 256,68	156 387,55	234 115,81	329 464,83
Résultats de clôture		29 218,15		66 130,87		95 349,02
Reste à réaliser	110 871,00	57 672,00			110 871,00	57 672,00
TOTAUX CUMULES	254 730,13	230 749,28	90 256,68	156 387,55	344 986,81	387 136,83
Résultats définitifs	23 980,85			66 130,87		42 150,02

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et qui s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent) : 66 130,87 euros
- Section d'investissement (Excédent) : 29 218,15 euros

- Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M4, les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2011, soit la somme de 66 130,87 €.

Cette affectation sur l'exercice 2012 s'établira comme suit :

- Report à nouveau (002) : 12 150,02 euros
- Affectation aux réserves (1068) : 23 980,85 euros
- Résultat de fonctionnement capitalisé (1068) : 30 000,00 euros

- Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M4, les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2011, soit la somme de 29 218,15 € à l'article 001.

- Vote le compte de gestion 2011 présenté par Monsieur le Trésorier, après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif 2011.

Le Compte Administratif 2011 et le Compte de Gestion 2011 sont adoptés à l'unanimité.

Point N° 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT RELATIF A L'ANNEE 2011 - Rapporteur : J.F MARTINEAU

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat						

Reporté						
Opération De l'exercice	491 800,00	600 000,00	496 950,00	496 950,00	988 750,00	1 096 950,00
TOTAUX	491 800,00	600 000,00	496 950,00	496 950,00	988 750,00	1 096 950,00
Résultats de clôture		108 200,00	Équilibré en fonctionnement			

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et qui s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation : Section équilibrée
- Section d'investissement (Excédent) : 108 200,00 euros

- Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M14, les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2011, soit la somme de 108 200,00 € à l'article 001.

- Vote le compte de gestion 2011 présenté par Monsieur le Trésorier, après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif 2011.

Le Compte Administratif 2011 et le Compte de Gestion 2011 sont adoptés par 23 voix pour et 5 abstentions (MM. DASSEUX, EL MOUEFFAK, Mmes ESCLAFFER, UROZ, SARLANDE).

Monsieur le Maire regagne la salle.

Point N° 4. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : J.F MARTINEAU

Le Budget Supplémentaire Général a été examiné par la commission des Finances le 24 mai 2012.

Les recettes et les dépenses sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : **DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ EUROS ET CINQUANTE QUATRE CENTIMES** (239 665,54 €).

- Section d'investissement : **DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE DEUX CENT UN EUROS ET CINQUANTE HUIT CENTIMES** (277 201,58 €).

Adopté par 28 voix pour et 1 abstention (P. CAPOT)

Point N° 5. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 DU BUDGET LOTISSEMENT « BELLEVUE » - Rapporteur : J-F MARTINEAU.

Le Budget Supplémentaire Lotissement « Bellevue » a été examiné par la Commission des Finances le 24 mai 2012.

Les recettes et les dépenses du Budget Supplémentaire 2012 du Budget lotissement sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : **NEUF CENT MILLE EUROS** (900 000,00 €),

- Section d'investissement : **NEUF CENT MILLE EUROS** (900 000,00 €).

Hamid EL MOUEFFAK rappelle qu'il est réticent par rapport à ce type d'opération financière. Il croit à une autre politique de l'habitat et du logement.

M. le Maire lui rappelle qu'il ne voulait pas laisser cette entité en l'état et qu'il y avait la possibilité de créer un éco-quartier, il en a donc pris l'initiative sinon il ne se serait rien fait. Il fait remarquer que cela fera des habitants en plus. « Vous êtes réticent depuis le début, je l'entends et je respecte votre choix »

H. EL MOUEFFAK dit qu'il a beaucoup de contacts avec les gens qui habitent le secteur et qu'ils sont très réticents à ce projet.

« Ce n'est pas le sentiment que j'ai » lui répond J.Pierre ROUSSARIE. Il y a eu une réunion publique où certaines réserves ont été émises, sans plus. Il laisse la parole à J-François MARTINEAU qui explique :

« La problématique qui est ressortie portait sur des points particuliers (une sortie à un endroit). La philosophie même du lotissement et d'une création d'une zone de logements n'a pas du tout été remise en cause par qui que ce soit. Les gens qui habitent là savent que c'est une zone qui était amenée à évoluer. En plus, il aurait été dommage, au cœur de la commune, de ne pas privilégier ces terrains qui étaient déjà dédiés à la construction.

M. le Maire en s'adressant à M. DASSEUX : la philosophie vous gêne mais c'est une initiative publique, vous êtes réticents, dont acte.

Il donne la parole à Bernard BARBARY : « Je voulais simplement rappeler que j'étais bien d'accord avec l'analyse qui a été faite globalement par M. EL MOUEFFAK sur les dispositions à prendre au niveau budgétaire : compression des charges de fonctionnement, optimisation des charges d'investissement, travail sur l'élargissement de la capacité de la surface économique de la commune, politique de l'habitat.... Je précise à Mr EL MOUEFFAK que ça fait déjà au moins 2 ans qu'on a engagé des efforts sur ces différents axes. Ces efforts sont en route et ils ne sont pas toujours faciles.

Concernant Bellevue, c'est cohérent avec ce que nous avons défini. C'est la politique de l'habitat, c'est développer un habitat attractif pour la population, c'est le discours qu'on tenait tout à l'heure en lien direct avec la problématique budgétaire ; ça me paraît donc cohérent avec le discours et les points d'accord que vous évoquiez sur la politique budgétaire. Par ailleurs les éco-lotissements se font partout et de plus en plus. »

M. le Maire : On ne va pas refaire le débat mais si on veut garder notre rang démographique, si on veut continuer à remplir nos écoles, si on veut que nos services fonctionnent bien, si on veut augmenter nos recettes , c'est une des pistes qui se présente à nous.

Adopté par 24 voix pour et 5 contre (MM. DASSEUX, EL MOUEFFAK, Mmes ESCLAFFER, UROZ, SARLANDE).

Point N° 6. FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE – Rapporteur : J-F MARTINEAU

Afin de financer les travaux d'investissement de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de contracter un emprunt de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000 euros) conformément au Budget Supplémentaire du 12 juin 2012.

M. le Maire précise que tout ceci se déroule dans un contexte de tensions sur les marchés financiers, sachant que les banques sont frileuses. On a des opportunités qui se présentent, il faut les saisir, mais je le répète, je déplore qu'il n'y ait pas la banque publique d'investissement. C'est en cours de montage, le Président de l'Union des Maires me l'a confirmé, mais ça ne se fera pas aussi vite qu'on le voudrait : au plus tôt à l'automne, au plus tard au début de l'année 2013. Le montage se fera à partir de la banque postale, de Dexia (s'il reste quelque chose) et à partir de la caisse des dépôts et consignations. Je pense qu'on trouvera une oreille attentive et des taux moins exorbitants car je suis scandalisé de voir les taux qui sont demandés, sachant que la B.C.E prête à 1 %, les taux sont multipliés par 4 voire par 5. Cependant on ne peut pas rester les bras ballants, il nous faut continuer à avancer, à investir, il ne faut pas retarder nos projets.

Hamid EL MOUEFFAK : Je note aujourd'hui la proposition d'augmenter l'emprunt de 150 000 €. Je vous rappelle que lorsqu'on a voté le budget, j'avais des craintes et lors de mon intervention du 2 mars j'avais dit que l'emprunt que vous envisagiez était un peu faible et qu'il fallait aller jusqu'à 1 million d'euros. C'est à cette somme qu'on arrive aujourd'hui et je m'en réjouis (à 50 000 € près). On arrive à ce que j'avais pensé parce qu'on est dans une phase où les communes doivent investir pour faire marcher l'économie et sans cet investissement des communes, il y aurait un problème au niveau de la croissance dans le pays. Il n'empêche, vous l'avez souligné M. le Maire, par rapport à la frilosité des banques, je crois qu'il faut faire attention. Il serait prudent d'engager le lancement d'un programme d'investissements pour 2012 que s'il y a un accord écrit de la part d'une banque, il ne faut pas se précipiter.

M. le Maire est d'accord avec lui et précise qu'il a dû se déplacer chez les banquiers mais qu'il a quasiment l'assurance d'avoir cet emprunt.
Pourquoi ne pas aller au-delà de 1 million d'euros ? Parce qu'il ne veut pas alourdir la dette. On est dans une politique de se désendetter progressivement.
Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération votée à l'unanimité.

Point N° 7. FINANCEMENT DES OPERATIONS DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT BELLEVUE – Rapporteur : J-F MARTINEAU

Afin de financer des opérations de viabilisation du lotissement Bellevue, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de contracter un emprunt de NEUF CENT MILLE EUROS (900 000 euros) conformément au Budget Supplémentaire du 12 juin 2012.

Adopté par 24 voix pour et 5 contre (MM. DASSEUX, EL MOUEFFAK, Mmes ESCLAFFER, UROZ, SARLANDE).

Point N° 8 CONVENTION D'OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE POUR LES LOCAUX AFFECTES A L'HABITATION – DIAGNOSTIC FISCAL DES BASES.

Rapporteur : J-F MARTINEAU

La fiscalité locale représente, pour la Collectivité, une ressource essentielle et constitue un levier d'action important.

La constante évolution de la réglementation et la masse d'informations disponibles en matière fiscale, font du suivi des bases existantes de la fiscalité locale, une priorité en matière de politique fiscale, et une spécialité à part entière.

La présente convention a pour objet de fournir à la Collectivité une assistance concrète et ponctuelle, en vue d'optimiser l'assiette des Taxes Foncières (TF), Taxes d'Habitation (TH), Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et de toutes les taxes portant sur les locaux d'habitation :

- apporter une meilleure connaissance de la réalité et de la répartition des bases de la fiscalité locale,
- rétablir l'équité des contribuables face à l'impôt par la correction éventuelle des anomalies d'assiette,
- améliorer les ressources fiscales de la collectivité, sans recours à l'augmentation des taux, à travers l'organisation d'un partenariat avec les services fiscaux visant la mise à jour des bases et la correction éventuelle des anomalies d'assiette.
- l'émission de rôles supplémentaires,
- la modification des bases fiscales et l'élargissement des rôles généraux,
- la modification des allocations compensatrices ou autres ressources servies à la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour élaborer un diagnostic des bases fiscales communales avec la société Ecofinance.

Ce diagnostic permettra de dresser une analyse des bases fiscales communales (phase 1) et de définir une problématique d'intervention sur laquelle la municipalité aura à se prononcer. Ultérieurement, après la présentation du diagnostic et à condition que la municipalité l'accepte, il sera proposé à la municipalité de poursuivre par une mise en œuvre des préconisations (phase 2).

Ce diagnostic (phase 1) comprend :

- L'analyse macroéconomique de la fiscalité ménage.
- L'expertise de l'habitat de la collectivité : analyses sur la matière imposable (répartition par type, par surface, par nombre, par catégorie, par type d'habitation ...), informations techniques sur les bâtis situés sur le territoire communal (ancienneté, nature et qualité de l'habitat...), image fiscale du bâti.....
- La détermination des anomalies d'évaluation fiscale (situations anormales récurrentes en nombre permettant de s'interroger sur la prise en compte des changements de caractéristiques ou d'environnement..), axes à fort potentiel de correction des éléments physiques constituant les bases.

Les angles d'analyse sont :

- la recherche de l'équité fiscale,
- la recherche de nouvelles marges de manœuvres financières.

L'état des lieux propose un plan d'action sur deux à trois ans (selon la nature et l'ampleur des anomalies) et fait l'objet d'une restitution (avec support dynamique de présentation), par la société Ecofinance en charge de la mission, aux interlocuteurs désignés par la commune (Maire, élus en charge de la commission des Finances et de la Commission Communale des Impôts Directs, Direction Générale de la Commune).

La prestation initiale de diagnostic (phase 1), comprenant la préparation du dossier CNIL et la réalisation de l'état des lieux est assurée pour un montant forfaitaire de 5 500 € HT (cinq mille cinq cents euros hors taxes), payable pour 50 % à la signature et le solde à la remise du rapport

La parole est donnée à Patrick CAPOT :

M. le Maire, vous nous proposez le recrutement d'un cabinet privé pour lui confier des missions qui doivent être accomplies par l'administration.

Je suis contre cette délibération :

En m'appuyant sur l'intervention du syndicat CGT des agents des finances de la Dordogne, qui en Mars dernier s'insurgeait contre une telle dérive de la part de collectivités du département, avec des suppressions d'emplois et moyens retirés au service public des finances.

Pourquoi engager une telle dépense et recourir à cette société, organisme privé qui a une pratique de contentieux auprès des services fiscaux à la hausse ou à la baisse ?

Il a déjà été fait appel à cette société par la Communauté d'Agglomération Périgourdine sans résultat.

L'expertise de l'habitat et de toutes les constructions Communales sont déjà vues lors des Commissions Communales annuelles des impôts directs qui siège en Décembre ; Sur les locaux d'habitations, elle a toute compétence pour évaluer la catégorie et donc le prix du mètre carré du foncier bâti ou non bâti.

Cette commission comprend des élus, des propriétaires fonciers et le géomètre chargé de la commune (M. REBIERE).

On pourrait donc éviter cette dépense en ayant recours, non pas en rémunérant cette société privée, mais en choisissant un service public de qualité que paient déjà nos administrés au travers de l'impôt, c'est le Cadastre.

Une solution consiste, comme le fait la Municipalité de Boulazac, à passer une convention particulière avec la direction départementale des Finances Publiques.

Je demande donc le retrait de ce point, je vous propose de demander une rencontre entre M. le Maire ou son adjoint aux finances et M. le Directeur Départemental des finances publiques (M. VALADE) pour éviter la dépense des 5500€ que nous pourrions affecter aux associations qui en ont besoin.

M. le Maire répond qu'il a déjà posé la question plusieurs fois à Mr ARQUE : il n'a pas les moyens humains de pouvoir réaliser cette étude. Je suis d'accord avec vous, je préférerais faire travailler des instances publiques, mais il m'a répondu que ses services n'en avaient pas les moyens ! C'est le résultat de la R.G.P.P. L'administration n'est pas en mesure de faire cette étude et donc il faut bien qu'on se dote d'un outil.

Intervention d'Arlette ESCLAFFER :

Cette délibération a été présentée en commission et sauf erreur de ma part, comme elle était loin de faire l'unanimité, il avait été proposé de la retirer de l'ordre du jour dans un premier temps.

Pour expliquer votre choix, vous énoncez entre autre que cette convention doit rétablir l'équité des contribuables face à l'impôt. Mais ce n'est pas parce que certains contribuables vont payer 100 ou 150 € de plus de TH ou de foncier que la justice sera rétablie Chacun sait ici que ce sont les plus fortunés qui paient le moins d'impôts et que ce n'est pas par la fiscalité locale que l'équité sera rétablie.

Augmenter les bases peut permettre quelques subsides supplémentaires pour la commune, c'est une manière déguisée de ne pas augmenter les impôts par le maintien des taux, mais en les augmentant tout de même au final pour des contribuables, ils paieront plus et ce ne sont pas forcément les plus aisés, loin de là.

Pourquoi cette précipitation qui va coûter au moins 5500 € HT à notre commune (qui cherche à faire des économies) et qui ne sera applicable que dans 2 ou 3 ans ? Pourquoi ne pas attendre la réforme annoncée sur la fiscalité qui risque d'ailleurs de modifier le fond de cette étude

Je vous propose de suivre la proposition de la commission et de retirer cette délibération de l'ordre du jour.

Intervention d'Hamid EL MOUEFFAK :

Sur le principe, je vais m'adresser au Président de la commission des finances. Je suis très mécontent que cette délibération soit proposée ce soir car nous avons décidé à l'unanimité en commission, d'étudier ensemble cette proposition, d'aller voir les autres communes.

Tout le monde sait qu'il y a une injustice sociale et il faut attendre la nouvelle décentralisation qui va être proposée prochainement par le Gouvernement, qui sera basée sur la fiscalité et notamment la justice sociale des impôts locaux. Cette façon de procéder me déplaît beaucoup.

Jean-François MARTINEAU précise qu'il a rapporté à M. le Maire, l'avis émis par la commission.

M. le Maire reprend la parole :

Mes chers collègues,

Je ne suis pas un spécialiste ni un technicien de la fiscalité territoriale, mais comme vous je fais plusieurs constats.

Tout d'abord la raréfaction des recettes et la suppression de la taxe professionnelle entraîne une nouvelle répartition des ressources fiscales à l'échelle locale.

Les communes et les intercommunalités n'ont plus pour l'avenir qu'un pouvoir de décision sur 3 alternatives principales pour augmenter leurs recettes (hors croissance naturelles des bases) :

1) Engager des programmes de construction de logements neufs (ce qui veut dire être attractif pour attirer des résidents nouveaux), et avoir des zones d'activités. C'est tout le sens de nos efforts avec les offices publics d'habitation, avec la création du lotissement Bellevue et avec l'aménagement de Créavallée avec la CAP.

2) Pratiquer des hausses des taxes d'habitation et des taxes foncières, mais ce n'est pas la voie que nous avons choisie.

3) Optimiser les bases fiscales existantes ce qui veut dire un travail important sur la valeur locative, sur les logements de référence, sur les logements vacants...

Donc, mes chers collègues l'intervention proposée vise à enrichir le débat d'orientation fiscal interne et à développer une attention approfondie aux anomalies relevées dans les données traitées par les services fiscaux.

La mise en œuvre de cette opération favorise :

-La recherche de l'EQUITE FISCALE

-l'optimisation du produit fiscal, sans recours à l'augmentation des taux, à travers l'organisation d'un partenariat avec les services fiscaux visant l'actualisation des bases et la correction des anomalies d'assiette.

- l'amélioration -sous forme dans un premier temps, d'un DIAGNOSTIC- de la connaissance du tissu fiscal et ainsi une meilleure appréhension des éventuelles corrections sur la fiscalité locale (révision des valeurs locatives, réflexion et bases de données sur l'articulation fiscale communes/communauté d'agglomération, et aussi sur la spécialisation de l'impôt et ses évolutions politiques.

Bref, pratiquons un état des lieux OBJECTIF dans un premier temps, puis aider du bureau d'étude, le Conseil Municipal décidera des suites à donner et fixera démocratiquement ses orientations après avoir aussi pleinement associé la commission communale des impôts directs.

C'est cette phase là que je vous demande, c'est avoir un état des lieux dans un premier temps.

Bernard BARBARY : Par rapport à l'intervention de M. CAPOT, sur le principe nous sommes d'accord. Le problème est que ce n'est pas possible. On parle de quelque chose qui n'existe pas compte tenu des problèmes qu'ont les services publics et notamment les services fiscaux. Sur les autres communes, on avait convenu d'aller les voir ; c'était une excellente idée, c'est très souhaitable, mais ce n'est pas elles qui nous donneront la réalité de la situation propre à notre commune. Sur ce qu'on veut faire, il s'agit simplement d'avoir un outil qui nous permette de comprendre notre propre situation fiscale concernant les bases. On avait convenu sur la forme et là je ne suis pas d'accord avec vous, on a modifié la délibération en fonction d'un accord qu'on a eu, on s'arrêtait à la phase de diagnostic, on l'étudiait et on voyait ensuite pour une mise en œuvre ou pas. C'est un 2° axe sur lequel vous avez des objections qu'on évoquait tout à l'heure, c'est-à-dire rétablir une transparence et une solidarité fiscale sur la commune si après vérification, elle n'existait pas ; ça fait partie des objectifs que vous-mêmes vous préconisiez.

M. le Maire indique pour information que la ville de Périgueux s'est dotée d'un charge de mission spécial pour faire ce travail de diagnostic. Il ajoute qu'il espérait trouver un accord avec Périgueux mais ça n'a pas été possible. La commune de Trélissac qui n'est pas une commune ultra conservatrice, a fait elle-même ce travail d'inventaire avec Ecofinance. « Je ne vois donc pas chers collègues, ce qui vous gêne

dans cette démarche de faire un état de lieux et d'aller dans le sens de l'équité fiscale ».

Hamid EL MOUEFFAK répond à Bernard BARBARY : « vous auriez dû vous dispenser de votre intervention vu ce que vient de dire le président de la commission mais je ne vais pas entrer en discussion avec vous sur ce débat ».

Patrick CAPOT : « Je persiste à dire que l'état des lieux à 5 000 €, ça fait cher. Ensuite vous citez la RGPP, mais M. le Maire, si j'ai bien entendu les propositions, j'ai entendu « abrogation de la révision générale des politiques publiques » ; donc on ne va pas supprimer maintenant des charges de travail en privilégiant les cabinets privés pour que demain les services des finances publiques se retrouvent avec moins de charge de travail.

M. le Maire lui répond qu'il est d'accord avec lui, qu'il préfère faire travailler des instances publiques, mais qu'elles ne sont pas dans la capacité humaine et matérielle malheureusement, de le réaliser. Je le déplore et je ne pense pas que le gouvernement, d'un coup de baguette magique, va restituer une situation comme celle-la.

Patrick CAPOT : « Franchement M. le Maire, sommes-nous à 2 ans près pour récupérer quelques dizaines de milliers d'euros ? Reprenons sereinement et regardons. J'ai cité l'exemple de Boulazac exprès car il y a des conventions qui ont été passées. Je ne m'appuierai pas sur un exemple si je ne l'avais pas. »

M. le Maire veut bien tenter une dernière fois, une intervention auprès de MM VALADE et ARQUE mais ne veut pas être privé de se doter d'un outil lui permettant une meilleure connaissance concernant les bases fiscales.
Il retire la délibération.

Point N° 9. RENONCIATION A EMETTRE UN TITRE DE RECETTES AUPRES DE L'ASSOCIATION COULOUNIEIX-CHAMIER S'ANIME

Rapporteur : J-F MARTINEAU

La commune de Coulounieix-Chamiers fournit les repas à l'association Coulounieix-Chamiers s'Anime dans le cadre de la gestion du centre de loisirs « Jean Sigalas ». Etant donné les difficultés financières rencontrées par l'association Coulounieix-Chamiers s'Anime, il est proposé au Conseil municipal de renoncer à émettre un titre de recettes à hauteur de 35 000 euros correspondant aux repas du deuxième semestre de l'année 2011 de l'association Coulounieix-Chamiers s'Anime.

Patrick CAPOT souligne l'effort de compréhension de la commune pour le travail et la réflexion qui ont été faits pour sortir cette association de cette mauvaise passe. Devant cette situation délicate et difficile, une solution intelligente a été trouvée, qui a consisté à permettre de pérenniser l'activité de cette association.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point N° 10. ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINE AU TRANSPORT DES REPAS - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE ET DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU SENATEUR DE LA DORDOGNE

Rapporteur : J-F MARTINEAU

Considérant la nécessité du transport des repas en liaison « chaude » entre la cuisine centrale de l'Ecole Eugène Le Roy et la cuisine satellite de l'Ecole Louis Pergaud,

Considérant que le coût d'acquisition du véhicule s'élève à 33 444,82 € HT, soit 40 000 € TTC,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition d'un véhicule de transport des repas, de solliciter une subvention au titre du fonds de concours de la CAP à hauteur de 16 009 € et de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur de la Dordogne à hauteur de 5 000 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point N° 11. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE FRANCOIS RABELAIS

Rapporteur : J-F MARTINEAU

Afin de poursuivre l'aménagement de la bibliothèque François Rabelais, la commune de Coulounieix-Chamiers doit acquérir du mobilier (fauteuils, meuble CD, étagères, tapis,...).

L'opération s'élève à 7493,31 € HT, soit 8961,99 € TTC.

Le plan de financement est arrêté comme suit :

COUT DE L'OPERATION	FINANCEMENT	
	Conseil général	Autofinancement
7 493,31	2 247,99	5 245,32

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'aide à l'investissement auprès du Conseil Général.

Point N° 12. GARANTIE D'EMPRUNT DE L'ASSOCIATION CLUB OMNISPORTS DE COULOUNIEIX-CHAMIERES TENNIS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT

Rapporteur : J-F MARTINEAU

Vu la demande formulée par l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) pour la section Tennis, et tendant, dans le cadre de la construction d'un court de tennis couvert situé sur le territoire de la Coulounieix-Chamiers, à ce que la commune garantisse l'emprunt souscrit par cette association à hauteur du montant de 300 000 euros,

Vu la délibération du conseil d'administration du COCC section Tennis en date du 12 janvier 2012 ayant pour objet le financement de la construction d'un court de tennis couvert,

Vu la proposition de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes en date du 1er juin 2012,

Article 1 : L'assemblée délibérante de Coulounieix-Chamiers accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 300 000 euros souscrit par l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes. Ce prêt est destiné à financer la construction d'un court de tennis couvert sur le territoire de la commune de Coulounieix-Chamiers.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Montant du prêt** : 300 000 euros
- **Durée totale du prêt** : 7 ans
- **Échéance** : Constante
- **Montant de l'échéance** : 49 063,35 euros
- **Périodicité** : Annuelle à terme échu
- **Taux fixe** : 3,50 %
- **Frais de dossier** : 600 euros

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association COCC, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, la collectivité s'engage à se substituer à l'association COCC pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et l'emprunteur.

M. le Maire dit qu'il s'agit d'une volonté de projet de la part du club de Tennis très actif qui tourne autour de 200 licenciés et qui rencontre des difficultés d'organisation dans l'exercice de son activité. « Nous avons trouvé ce montage. Ce club a la possibilité d'avoir ce financement mais nous demande la garantie sachant qu'à terme, nous l'aiderons par le biais de subventions d'équipement. La commune

deviendra propriétaire de cet équipement, ce qui complètera l'entité qui existe déjà à Pareau. Je sais que l'équipe dirigeante, autour du Président actuel, a le souci d'avoir une approche sociale du tennis, on ne peut que les encourager dans ce sens. » Il ajoute que ça n'empêchera pas d'autres financements qui pourraient être sollicités. Le club sera aidé lui-même par son comité national et apportera sa quote-part dans le montage.

Mireille BORDES : « Je comprends le souci de monter ce dossier et l'importance de ce projet, mais ce qui me pose problème c'est qu'il ne s'agit pas d'un équipement communal et qu'il n'y aura pas de subvention du Département. J'ai reçu le Président, Mr GAYET, je me suis adressée à la direction des sports, à la direction générale du Conseil Général, le projet tel qu'il est monté n'est pas éligible aux aides du Département. Ce n'est pas un refus, c'est simplement le montage du dossier qui pose problème. »

Arlette ESCLAFFER :

« Nous enregistrons les besoins exprimés par la section tennis du COCC et nous ne remettons pas en cause l'utilité d'un équipement supplémentaire notamment une deuxième salle de tennis couvert.

Nous avons prouvé par le passé tout notre intérêt aux demandes des clubs sportifs et nous avons toujours répondu favorablement que ce soit par la construction ou la rénovation de bâtiments comme la 1ère salle de tennis couverte, la salle de tennis de table, le club house du tennis ou les vestiaires du stade etc ...

Par contre nous avons toujours assumé nos choix en conservant la maîtrise de l'ouvrage et c'est sur le montage financier que nous allons diverger :

– pour construire cette salle sur un terrain municipal, le COCC tennis va contracter un emprunt de 300 000 € sans pouvoir honorer les remboursements puisqu'il n'a pas de revenus suffisants,

– vous nous demandez que la commune se porte garant - donc la commune devra couvrir les charges de l'emprunt à la place du COCC tennis défaillant, puisqu'il n'a pas de ressources

– mais pour éviter cette situation auprès du prêteur, la commune, versera chaque année pendant 7 ans une subvention d'équipement de presque 50 000 € au COCC tennis afin que celle-ci puisse honorer son emprunt - c'est bien cela ?

D'autre part cet équipement reviendra plus cher aux contribuables parce que la commune n'étant pas maître d'ouvrage,, elle ne pourra prétendre au FCTVA et cela représente presque 20% du montant de l'équipement qui ne rentreront pas dans les caisses de la commune. Pourquoi la commune n'assure-t-elle pas la maîtrise d'ouvrage ?

– parce que cette formule vous permet par un moyen déguisé de ne pas faire figurer officiellement la dette sur le budget général de la commune, mais elle sera bien là tout de même

Je ne peux souscrire à ce montage financier et je m'abstiendrais sur cette délibération ainsi que sur la suivante. »

Intervention de Patrick CAPOT qui concerne aussi le point suivant N° 13 :

« M. le Maire, je vous fais part de mon mécontentement car cette délibération est proposée au vote du conseil sans présentation préalable en commission « Sport, Animation, Vie Associative », autant pour en apprécier les critères sociaux, éducatifs et sportifs, que le « projet associatif » qui doit retenir l'attention de la commission d'attribution des subventions chargée d'examiner les demandes de subventions.

Ce montage de dossier ne fait appel à aucun financement croisé bien connus des collectivités (fonds du Conseil Général, Régional de la C.A.P...) qui pourraient abonder pour pouvoir réaliser cet équipement structurant sportif puisque le projet n'est pas porté par la commune.

Je m'abstiendrai sur ce dossier, sans nier le besoin de cet équipement, je demande que ce projet vienne en débat en commission, que le projet éducatif et sportif soit présenté par les représentants du club : Aux élus, techniciens sportifs et financeurs potentiels pour en assurer la maîtrise.

M. le Maire : « Il s'agit de mettre le club de tennis dans les conditions les plus adaptées pour pouvoir assumer son sport qu'il souhaite pratiquer de façon plus convenable. C'est une question prégnante depuis plusieurs années. Ce sujet a été abordé en commission des travaux et en commission des finances et les dossiers sont à la disposition en mairie, de chaque élu qui voudra les consulter. Je crois qu'on ne peut pas retarder l'échéance d'une demande qui me paraît tout à fait pertinente d'un club qui souhaite jouer dans de meilleures conditions.

Hamid EL MOUEFFAK : Voilà encore un problème de méthodologie sur ce dossier. Je rejoins ce que viennent de dire Arlette et Patrick, je crois que c'est un projet d'une importance capitale pour une politique sportive qui aurait dû être discuté d'une manière plus poussée dans les commissions. En ce qui concerne le montage financier, je rejoins Mireille. Personnellement, je n'étais pas d'accord avec ce type de montage car la commune aurait pu prendre en charge l'ensemble de l'investissement de 300 000 €. Par ailleurs, à ce jour, je ne sais pas si le Président a trouvé un emprunt. Enfin, on va amener un projet de 7 ans au-delà de 2014, qui va relier et « plomber » une autre équipe municipale.

M. le Maire lui fait remarquer qu'il n'y a pas si longtemps Mr EL MOUEFFAK leur avait fait la remarque de ne pas être assez ambitieux. Aujourd'hui, nous le sommes un petit peu, nous avons trouvé un montage, nous avons trouvé une solution, on répond à une demande forte d'un club, ce n'est pas pour se faire plaisir ni faire un concours de salles, c'est uniquement parce qu'il y a un besoin.

Mireille BORDES veut revenir sur sa déclaration. « Je ne vous ai pas dit que ce n'était pas un bon projet, je ne vous ai pas dit que vous n'aviez pas bien fait de la monter de cette manière là, je vous ai dit en qualité de conseillère générale que je ne pouvais pas laisser passer une délibération sur laquelle le nom du conseil général figure alors que dans le cas actuel il n'y aura pas de financement de sa part. »

M. DASSEUX : « c'est le type de dossier qui m'empêche de dormir. Etant donné que ça touche au sport et que je crois que j'ai tout fait dans le passé pour augmenter les potentialités sportives, je suis complètement « à la ramasse » sur ce dossier. J'ai rencontré longuement M. GAYET et je lui ai demandé pourquoi c'était lui qui montait ce dossier alors qu'il devrait être porté par la municipalité. Il ne faut pas détourner nos propos Mr le Maire. Nous sommes pour l'évolution des conditions sportives mais pas sous n'importe quelles conditions. En l'état actuel, c'est se priver de ressources intéressantes. C'est une forme d'emprunt déguisé puisqu'on va payer tous les ans 50 000 €. Suite aux propos et réflexions que vous avez pu émettre après le rapport de la cour des comptes, c'est difficile de s'engager dans des dépenses de ce type dont nous n'aurons plus la maîtrise.

Sous réserve de tenir compte des propos de Mme BORDES, Mr le Maire propose de voter cette délibération, qui est approuvée par 22 voix pour et 7 abstentions (MM. DASSEUX, EL MOUEFFAK, Mmes ESCLAFFER, UROZ, SARLANDE, RIOU, M. CAPOT)

Point N° 13. ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT PLURIANNUELLE PAR CONVENTION A L'ASSOCIATION CLUB OMNISPORTS DE COULOUNIEIX-CHAMIERES POUR LA SECTION TENNIS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT

Rapporteur : J-F MARTINEAU

Vu la demande formulée par l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers section Tennis (COCC), et tendant, dans le cadre de la construction d'un court de tennis couvert situé sur le territoire de la Ville de Coulounieix-Chamiers, à ce que la commune subventionne l'investissement réalisé par l'association en déduction de la participation propre de l'association et des autres subventions (Etat – CNDS, Conseil régional, Conseil général, Fédération de Tennis,...) obtenues à cet effet,

Vu la délibération du conseil d'administration du COCC section Tennis en date du 12 janvier 2012 ayant pour objet le financement de la construction d'un court de tennis couvert,

Vu la proposition de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes en date du 1er juin 2012,

Vu l'intérêt de la réalisation de ce projet d'investissement répondant aux critères sociaux, éducatifs et sportifs de la Commune. Une telle décision constituerait en effet un nouvel acte fort de la politique communale conduite en faveur de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative,

Vu ladite convention,

Article 1 : Le financement est accordé sous forme de subvention d'équipement pluriannuelle à l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) pour la section Tennis au titre de la convention jointe et à la hauteur de la somme maximale de 344 045,45 euros recouvrant le coût total de l'emprunt réalisé par l'Association pour le financement des travaux d'investissement.

Article 2 : Toutes les subventions perçues dans le cadre de cet investissement par l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers pour la section Tennis seront déduites du montant de la subvention d'équipement pluriannuelle versée par la commune à l'association.

Article 3 : Afin de disposer du coût total de cette opération d'investissement, toutes les factures des travaux réalisés seront transmises à la commune de Coulounieix-Chamiers afin de justifier le bon emploi de l'emprunt garanti et de la subvention d'équipement pluriannuelle. Ainsi, dans le cas où le montant total des travaux serait inférieur à la subvention d'équipement pluriannuelle prévue, il en sera tenu compte dans le versement de ladite subvention.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 1, 2, 3 et à la convention, la dépense résultant de cette subvention sera financée à partir des crédits inscrits ou

à inscrire au budget de la Ville, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant afin de couvrir l'annuité de remboursement de l'emprunt :

- année 2013 : 49 663,35 euros maximum, auxquels déduction est faite de la participation directe de l'association (10 000 euros) et de la subvention prévisionnelle de la Fédération de Tennis (8 000 euros), soit une dépense prévisionnelle de 31 663,35 euros en subvention d'équipement (section d'investissement) pour la commune.

- années 2014 à 2020 : 49 063,35 euros maximum par an

Patrick CAPOT fait une observation : Mr MARTINEAU vous venez de lire, je cite : « *vu l'intérêt de la réalisation de ce projet..... Une telle décision constituerait..... en faveur de la jeunesse, du sport et de la vie associative.* » Je le dis et je le maintiens, il y a quelque chose qui n'a pas fonctionné, les règles de fonctionnement de la commission d'attribution de subvention sont à revoir. Ce projet n'a pas fait l'objet d'un débat, d'une présentation à la commission ad hoc. Je tiens à l'affirmer très fort, d'autant qu'il ne s'agit pas d'un petit projet, d'une petite subvention et qu'on s'engage pour 7 ans. Ce qui me gêne aussi c'est qu'il y a des associations pour lesquelles on va chipoter 50 ou 100 € et quand il y a un doute on regarde le dossier, le bien-fondé du projet. Là le dossier n'a même pas été ouvert ; vous comprendrez ma colère, vous comprendrez mon abstention.

Mr le Maire : « Je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'est pas passé en commission. Il y est passé et il fallait poser des questions. »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (MM. DASSEUX, EL MOUEFFAK, Mmes ESCLAFFER, UROZ, SARLANDE, RIOU, M. CAPOT)

- Arrête le principe de subvention d'équipement pluriannuelle à l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers section Tennis à la hauteur de la somme maximale de 344 045,45 euros recouvrant le coût total de l'emprunt réalisé par l'Association pour le financement de la construction d'un court de tennis couvert,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de subvention d'équipement pluriannuelle à l'association COCC Tennis.

Point N° 14. SUPPRESSION D'EMPLOI D'UN AGENT CONTRACTUEL CHARGE DE MISSION D'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (art. 3/5^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3/3^e alinéa,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération n° 6 du 7 Juin 2011,

Vu le Contrat à Durée Déterminée en date du 04 Juillet 2011,

Vu l'avis du CTP du 22 Mars 2012,

Décide de la suppression à compter du 01 Juillet 2012 au tableau des effectifs de l'emploi permanent de chargé de mission d'aménagement durable du territoire à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des attachés en raisons de restrictions budgétaires

M. le Maire explique les raisons de cette délibération :

Bien entendu qu'il n'est jamais agréable de se séparer d'un collaborateur, en l'occurrence une collaboratrice, surtout lorsqu'elle est compétente.

Mais chacun a lu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, chacun connaît la situation financière de la commune et chacun connaît nos ratios-nous venons encore de les évoquer.

Nous avons atteint pour grande partie les objectifs de la mission :

- Elaboration de la charte éco-responsable interne aux services de la municipalité avec l'édition d'un guide des bonnes pratiques choisies collectivement par les agents lors des nombreux ateliers de travail,
- Participation active à l'élaboration du PLU avec notamment le PADD,
- Travail sur l'éco-lotissement de Bellevue,
- L'organisation de M^Ta Planète,
- sans oublier tous les travaux de prospective en liaison avec la CAP, le pôle inter consulaire, avec les commerçants et les entreprises.

Nos services réorganisés sous l'impulsion du DGS et du DST auront à cœur de poursuivre cette importante mission de développement durable et de protection de notre cadre de vie.

Je peux entendre la réaction de certains élus mais je leur réponds par avance que je garde le souci de la défense de notre environnement, mais que mes responsabilités me conduisent à prendre des décisions qui ne contribuent pas à mettre plus nos finances en péril.

C'est pour cela que j'assume nos choix, qui sont des choix de raison objectifs, en concordance, en adéquation avec nos possibilités financières. A titre d'information, Trélissac et Boulazac n'ont pas de chargé de mission développement durable, Périgueux en a un seul. Par contre nous pouvons œuvrer aussi en osmose avec les services de la CAP qui œuvre fortement sur l'agenda 21, avec le plan climat et la thermographie notamment.

Nous ne pouvons tout faire ! Sont privilégiées les compétences communales : les écoles, les activités périscolaires, la solidarité et l'entraide, l'entretien du

patrimoine communal, la vie culturelle et sportive, l'intercommunalité et le développement économique dans lesquels on retrouve les 3 piliers de l'agenda 21 !!!

Quant à l'aspect humain du dossier, je m'en suis saisi PERSONNELLEMENT et m'engage ici solennellement à aider de toute mon énergie à trouver une issue positive sur une entité correspondante aux grandes compétences de l'intéressée.

Michel DASSEUX : je trouve étonnant qu'on supprime ce poste alors qu'on est en plein développement de tout ce qui touche à l'écologie. Je pense que j'aurai au moins une voix qui me soutiendra dans l'assistance. Il est curieux qu'on nous demande d'adopter une charte d'éco-responsabilité de la mairie pour l'agenda 21 (point n° 31) et qu'on supprime le poste de l'agent qui s'en occupait. Pourquoi avait-on embauché cet agent ?

M. le Maire lui répond qu'on continuera dans ces orientations mais avec d'autres moyens.

Francis CORTEZ remercie M. DASSEUX de soutenir cet agent. Personnellement il n'est pas favorable à cette suppression d'emploi, pour plusieurs raisons. La première raison c'est que le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources sont des réalités. Il est grand temps de s'en préoccuper fortement.

Deuxième raison : cette chargée de mission est la seule personne de la mairie qui maîtrise bien le développement durable, l'agenda 21 et aussi l'économie.

Troisième raison : nous allons voter favorablement je l'espère, une délibération portant sur l'agenda 21 dans son volet interne. Or la personne la plus compétente pour réaliser le suivi et l'évaluation de cette charte et pour inciter à des économies, est cette chargée de mission. Donc les économies seront en moins par rapport au salaire et se sera toujours ça pour le budget. Il reste aussi à construire le volet externe de l'agenda 21, le volet territorial. Or aujourd'hui, il n'y a pas de personne compétente pour le faire. Il est vrai que lors des législatives, seulement 4 % des électeurs ont voté pour l'écologie, mais tous les candidats ont mis ce thème dans leur profession de foi. Cela veut dire que tout le monde est préoccupé par ce thème. Par solidarité républicaine, je ne voterai pas contre cette délibération, mais je m'abstiendrai.

M. le Maire lui répète que le développement durable continuera sous sa responsabilité politique, mais avec d'autres moyens humains.

Patrick CAPOT : Manifestement le périmètre communal ne répond pas aux compétences et aux capacités de l'agent qui est une personne de grande valeur. N'y a t'il pas une possibilité de mise à disposition ou à un détachement ? Je pense au périmètre de la C.A.P par exemple et je souhaiterais que cette piste soit examinée.

M. le Maire répond que s'agissant d'une contractuelle, la mise à disposition ne peut se faire, mais qu'il est sur une autre piste dans ses compétences.

Francis CORTEZ précise qu'elle a des compétences en matière de développement durable mais aussi en matière d'économie et qu'elle travaille aussi avec la C.A.P sur le maraîchage entre autres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 9 abstentions (MM. DASSEUX, EL MOUEFFAK, CAPOT, CORTEZ, Mmes ESCLAFFER, UROZ, SARLANDE, BERTHELOT, RIOU)

Point N° 15. EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CAP AUX COMMUNES D'ANNESSE ET BEAULIEU ET MENSIGNAC : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET D'ARRETE PREFECTORAL D'EXTENSION DU PERIMETRE.

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUSSARIE

Vu l'article L5211-18 I du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modifications de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2012, qui prévoit dans sa proposition n°12 l'extension du territoire de la Communauté d'Agglomération Périgourdine aux communes d'Agonac, Cornille, Sarliac, Annesse-et-Beaulieu et Mensignac ainsi qu'à celles de la communauté de communes Isle Manoire en Périgord,

Considérant que l'intégralité de l'extension de périmètre prévue au schéma doit être réalisée au 1^{er} janvier 2014,

Que d'ores et déjà une première extension aux communes d'Agonac, Cornille et Sarliac a été effectuée au 1^{er} janvier 2012,

Que par courrier le Préfet de Dordogne nous a informé que la suite de l'élargissement de la CAP se réaliserait en deux phases :

- 1^{ere} phase : intégration des communes d'Annesse-et-Beaulieu et Mensignac au 1^{er} janvier 2013.
- 2^{eme} phase : intégration des communes membres de la communauté de commune d'Ilse et Manoire en Périgord au 1^{er} janvier 2014.

Qu'afin d'initier la première phase de l'application du schéma, le Préfet a pris un arrêté de projet de périmètre de la CAP étendu aux communes d'Annesse-et-Beaulieu et Mensignac en date du 2 avril 2012,

Que la CAP, la CCAIV et les communes comprises dans le futur périmètre se doivent d'émettre un avis sur cet arrêté avant le 1^{er} juillet 2012 faute de quoi leur avis sera réputé favorable,

Que l'extension du périmètre de la CAP à la commune d'Annesse et Beaulieu répond à une vraie nécessité d'intérêt public car cette commune est située en deuxième couronne de la ville de Périgueux et fait donc partie de la zone naturelle d'attraction de la ville centre,

Que l'extension du périmètre de la CAP à la commune de Mensignac, située en troisième couronne, peut être envisagée car elle permet de s'assurer d'une bonne harmonisation des projets et des services entre les zones urbaines et leur environnement rural, et d'une bonne solidarité entre les territoires autour de Périgueux,

Que par ailleurs ces deux communes ont émis le vœu d'intégrer la CAP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'émettre un avis favorable sur l'arrêté portant projet d'extension du territoire de la CAP aux communes d'Annesse-et-Beaulieu et Mensignac.

Point N° 16. ACQUISITION DE 3 PARCELLES CADASTREES SECTION AE N° 226, 228, 230, Boulevard Jean MOULIN

Rapporteur : J-François MARTINEAU

Considérant la demande du département de la Dordogne de nous céder à titre gratuit lesdites parcelles,

Considérant que des ententes entre le Conseil général et la commune ont permis d'effectuer la remise en état satisfaisante des biens proposés à l'acquisition.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition à titre gratuit des parcelles susvisées.

Arlette ESCLAFFER : En commission j'ai soulevé le raccordement de l'éclairage au réseau d'éclairage public par le Conseil Général avant la remise dans le domaine public communal - Avez vous eu une réponse ?

Il lui est répondu que ça allait être fait.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'acquérir ces parcelles à titre gratuit.

Point N° 17. CESSION DE PARCELLES rue du Maréchal Foch

Rapporteur : J-François MARTINEAU

Considérant la délibération du 31 janvier 2012 proposant le déclassement des parcelles cadastrées section AN n° 440 et 441,

Considérant l'absence d'observations figurant sur le document de l'enquête publique qui s'est tenue du 20 janvier au 7 mars 2012,

Considérant que les parcelles cadastrées section AN n° 440 – 441 et 444 relèvent du domaine privé de la commune et que la cession de ces terrains aux propriétaires riverains est une simple régularisation de situation,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées :

- AN n° 440 et 444 à l'OPHLM Horizon Habitat,
- AN n° 441 au constructeur Aliénor.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'acquérir ces parcelles à titre gratuit.

Point N° 18. DECLASSEMENT DE MATERIEL COMMUNAL – PODIUM 10 x 10

Rapporteur : J-François MARTINEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite déclasser le matériel communal suivant :

-un podium 10 x 10 (100m²), plancher bois (en l'état), n° inventaire : 177 du 3 juillet 1996.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce déclassement permettant une éventuelle revente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus

Point N° 19. VENTE D'UN PODIUM 10 x 10

Rapporteur : J-François MARTINEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite se dessaisir d'un podium 10 x 10, plancher bois, inscrit au n° inventaire 177 du 3 juillet 1996, suite à son déclassement.

La commune de Bourdeilles propose à la commune de Coulounieix-Chamiers d'acquérir ce podium 10 x 10 à un prix de 750,00 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette vente sachant que cette somme sera versée au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

Point N° 20. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A PAGOT OUEST - Rapporteur : J-François MARTINEAU

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2007 approuvant le PLU,

Considérant que les parcelles AM 277, 279 et 265, d'une contenance de 7096 m², appartenant à la succession de M. MAUNAT-AUBISSE Joly Séraphin, jouxtant la salle de tennis de table du stade Pareau,

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Monsieur CAUSSADE reçue en mairie et concernant la vente des parcelles susvisées pour un prix de 49 000 €,

Considérant l'opportunité que représente l'acquisition de ces terrains en raison de leur proximité avec des équipements sportifs communaux,

Considérant la cohérence avec le PLU approuvé classant une partie de ces terrains en zone réservée aux activités sportives,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 49 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

Point N° 21. MAJORATION DE 30% DES DROITS A CONSTRUIRE

Rapporteur : J-François MARTINEAU

Vu la loi du 20 mars 2012 sur la majoration de 30% des droits à construire,

Vu la délibération du 5 avril 2011, autorisant la majoration du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) de 30% au regard d'un projet d'habitat énergétiquement performant,

Considérant que la Commune de Coulounieix-Chamiers est couverte par un PLU,

Considérant qu'un COS règlemente les zones U et A.U,

Considérant la nécessité d'offrir à la population davantage de possibilités en terme de logements,

Considérant la volonté politique de limiter l'étalement urbain,

Considérant l'opportunité d'une mise en application rapide de la loi du 20 mars 2012 au vu du projet d'éco-lotissement Bellevue,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de mettre en place une procédure de consultation destinée à recueillir les observations du public et d'adopter les modalités de consultation suivantes :

* affichage sur des panneaux administratifs et publication dans un journal départemental de la date et des modalités de consultation 8 jours avant,

* consultation d'une note d'information en mairie et aux services techniques aux jours et heures d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de la ville. www.coulounieix-chamiers.fr,

* mise à disposition d'un registre d'observations en mairie et aux services techniques et possibilité d'adresser des messages électroniques pendant la consultation (durée 1 mois),

* à la fin de la consultation et après que le Conseil municipal en ait établi la synthèse et délibéré, la note d'information, la synthèse, les observations du public et la délibération seront consultables en mairie et sur le site internet.

Intervention d'Arlette ESCLAFFER :

En référence à la Loi Sarkozy du 20 Mars 2012, vous proposez pour notre commune, la nécessité d'augmenter les droits à construire de 30% et vous argumentez par votre volonté politique de limiter l'étalement urbain et d'offrir davantage de possibilités en terme de logement.

Dans les zones considérées U (urbanisées) et AU (à urbaniser) le coefficient d'occupation du sol se situe entre 0,3 et 1 selon les zones, ce qui pour un terrain de 1000 m² en zone Ua portera la surface de plancher à construire de 1000 à 1300 m² ! A qui profitera cette mesure ? Pas à Monsieur Lambda bien évidemment, mais aux promoteurs.

Le Code de l'Urbanisme dans son article L123-1-11 permettait déjà, après décision du CM, l'augmentation d'un dépassement de plancher sur des secteurs identifiés, alors pourquoi cette précipitation ... Nous l'avons d'ailleurs déjà utilisé en avril 2011 pour le lotissement Bellevue, d'autant que nous avons un délai de 6 mois,

après la promulgation de la loi de mars 2012 pour lancer cette procédure, soit le 20 septembre 2012.

Ne pensez vous pas, que nous pourrions attendre la nouvelle politique habitat et logement qui sera mise en place après les législatives avant de se lancer dans cette procédure, je vous demande de surseoir à cette délibération.

M. le Maire répond que c'est la loi.

Mme ESCLAFFER dit qu'effectivement c'est la loi mais qu'on n'est pas obligé de l'appliquer. C'est un choix communal.

M. le Maire demande à Philippe TOUGNE, Directeur des services techniques, d'apporter des précisions.

Philippe TOUGNE : La loi de mars 2012 autorise cette consultation publique afin de recueillir le sentiment de la population par rapport à cette augmentation de C.O.S. Ce sentiment et cette enquête publique nous permettront, si telle est la décision que vous prendrez après analyse des remarques, de moduler l'application de la loi. A défaut de faire cette enquête publique, la loi s'appliquera de fait (sauf si elle était abrogée) en fin d'année et on aura cette augmentation sans avoir la possibilité de revenir dessus. Ce que l'on vous offre, c'est la possibilité d'entendre la population et de remettre un avis qui nous permettra d'argumenter au moment de l'application de la loi.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour, 5 contre (MM. DASSEUX, EL MOUEFFAK, Mmes ESCLAFFER, UROZ, SARLANDE) et 2 abstentions (MM. MACOUIN et CAPOT).

Point N° 22. APPEL D'OFFRES EUROPEEN - MOBILIER URBAIN

Rapporteur : J-François MARTINEAU

Considérant l'appel d'offres européen publié le 5 décembre 2011, concernant la fourniture, l'installation, l'entretien, l'exploitation et la commercialisation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur la commune,

Considérant que l'entreprise VEDIAUD est la seule à avoir répondu à l'appel d'offres,

Considérant que la proposition de VEDIAUD publicité répond parfaitement aux exigences notifiées dans le cahier des charges en terme quantitatif et qualitatif,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 8 février 2012 consigné dans le procès-verbal,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de mobiliers urbains avec l'entreprise VEDIAUD conformément aux conditions exposées dans le CCP joint pour une durée de 6 ans, extension possible de 3 fois 1 an soit un total maximum de 9 ans.

Nicole RIOU se fait préciser la nature de ce mobilier urbain et dit qu'on passe difficilement sur les trottoirs et que nous sommes saturés de publicité.

M. le Maire et Mr MARTINEAU lui répondent qu'il s'agit du renouvellement du mobilier actuel.

Francis CORTEZ : Par solidarité, je voterai pour mais je ne suis pas très favorable aux sucettes et à la publicité parce que ça peut inciter des gens qui n'ont pas trop les moyens à acheter et je trouve que ce n'est pas sérieux.

M. le Maire lui précise qu'en dehors de la publicité, une partie de ces sucettes est réservée à l'affichage municipal, ce qui permet aux gens de savoir ce qui se passe dans la commune et de participer.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour et 1 contre (Mme RIOU).

Point N° 23. OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC : GIRATOIRE DES IZARDS REMPLACEMENT FOYERS N° 592 et N° 59

Point N° 24. OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR VOIRIE COMMUNALE : REMPLACEMENT DU FOYER N°1092 RUE DE LA FELIBREE

Point N° 25. OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT FOYERS LUMINEUX RESIDENCE BEAUSITE

Rapporteur : J-François MARTINEAU

Vu l'état critique du matériel en place, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental d'Énergies pour établir un projet qui prévoit le remplacement des foyers lumineux suivants :

- au giratoire des Izards n° 592 et 593 pour un montant de 4 252,99 € TTC
- le remplacement du foyer n°1092 rue de la Félibrée pour un montant de 828,71 € TTC
- Résidence Beausite, pour un montant de 5 245,46 € TTC

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement.

La commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Ces 3 points sont votés à l'unanimité.

Point N° 26. VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SITUE AVENUE EDOUARD MICHEL CADASTRE AN 28

Rapporteur : J-François MARTINEAU

Vu l'avis de l'autorité compétente de l'Etat,

Considérant le bien immobilier sis avenue Edouard Michel cadastré section AN N° 28, propriété de la commune de Coulounieix-Chamiers, d'une contenance de 4430 m²,

Considérant l'offre de Monsieur BONNICI qui se propose d'acquérir ce bien pour un montant de 35 000 € (trente cinq mille euros),

Il est proposé au Conseil municipal de céder la parcelle cadastrée AN 28 à Monsieur BONNICI moyennant 35 000 € (trente cinq mille euros) net vendeur et de mandater Maître MORDICONI, Notaire à Périgueux pour l'acte définitif d'acquisition.

Arlette ESCLAFFER intervient :

Vous proposez de vendre le terrain de l'ancien dépôt de matériaux 35 000€ pour une surface de 4430 m² à un particulier qui vous aurait fait une offre de prix. Avant de vendre un bien privé communal, il est obligatoire que le CM se prononce dans un premier temps, par délibération, sur le bien fondé de l'aliénation du patrimoine et décide du mode de cession : adjudication ou gré à gré - ce qui n'a pas été fait.

Ensuite, le maire doit demander au service des domaines l'estimation de ce bien. Cette estimation doit être communiquée aux Conseillers Municipaux.

C'est alors par une seconde délibération que le CM autorise le Maire à conclure la vente selon une estimation éventuellement négociée à partir de celle des domaines qu'il n'est pas obligé de suivre, mais il doit alors en justifier les raisons.

Dans le cas présent, tout laisse à penser que Monsieur BONNICI a fixé lui même son prix d'achat et que la demande d'estimation au service des domaines a été postérieure, puisqu'il est dit dans la note de synthèse "n'ayant pas reçu l'avis des domaines, le montant sera donné le soir du conseil"

Vous nous proposez de vendre ce terrain plat desservi par 1 accès aménagé et goudronné sur l'av. E. Michel et 1 façade de 50 m sur la rue Djibaou, d'une superficie de 4430 m² au prix de 35 000€ soit 7,90€ le m² alors que le prix de vente moyen sur la commune se situe autour de 35€ - (pour votre information j'ai ici une annonce on ne peut mieux : terrain plat constructible, proche Intermarché et Péribus 1400 m² pour 60 000€ soit 42,85 €/m²)

Ce dossier semble donc entaché de plusieurs erreurs de procédure sans parler du prix de vente bien en dessous du prix du marché, ce qui peut interroger- Je vous demande de bien vouloir retirer cette délibération et la suivante qui sont liées par le même objet et de reprendre la procédure légale.

M. le Maire et J. F MARTINEAU lui précisent que les domaines ont été consultés et ont estimé ces terrains à 8 € le m².

Ils répondent à Mr DASSEUX qui pose la question de savoir pourquoi les terrains tout autour ont une valeur bien supérieure ; il lui est répondu qu'il sont dévalués par la proximité de la déchetterie mais aussi par une canalisation gaz qui les traverse.

La présente délibération est adoptée par 23 pour, 5 contre (MM. DASSEUX, CAPOT, Mmes UROZ, SARLANDE, ESCLAFFER) et 1 abstention (Mr EL MOUEFFAK).

Point N° 27. VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SITUE AVENUE EDOUARD MICHEL CADASTRE AN 28p

Rapporteur : J-François MARTINEAU

Vu l'avis de l'autorité compétente de l'Etat,

Considérant le bien immobilier sis avenue Edouard Michel cadastré section AN N° 28p, propriété de la Commune de Coulounieix-Chamiers, d'une contenance de 830 m²,

Considérant que Monsieur MARTIN a donné son accord pour acquérir ce bien pour un montant de 5 000 € (cinq mille euros) net vendeur,

Il est proposé au Conseil Municipal de céder la parcelle cadastrée AN 28p à Monsieur MARTIN moyennant 5 000 € (cinq mille euros) et de mandater Maître MORDICONI, Notaire à Périgueux pour l'acte définitif d'acquisition.

La présente délibération est adoptée par 24 pour, 4 contre (MM. DASSEUX, CAPOT, Mmes UROZ, SARLANDE, ESCLAFFER) et 1 abstention (Mr EL MOUEFFAK).

Point N° 28. SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant des subventions allouées aux associations et organismes sociaux dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) comme indiqué dans le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX	DESCRIPTION DU PROJET CUCS	MONTANT DE LA SUBVENTION ALLOUEE
Le Centre Social Saint-Exupéry Lecture et Echange Intergénérationnel	L'objet de ce projet est de créer à travers le support de la lecture des échanges intergénérationnels, afin de rompre l'isolement des personnes âgées en perte d'autonomie, responsabiliser des jeunes adolescents dans la création du lien social et intergénérationnel, sensibiliser les jeunes générations aux questions du vieillissement et construire de futures solidarités de voisinage.	2 500€
Le Centre Social Saint-Exupéry Ciné Jeunes	Face aux problèmes d'incivilités repérés chez certains jeunes de 9 à 14 ans, le Centre Social St Exupéry soutenu par la Mairie de Coulounieix-Chamiers propose de construire un projet vidéo participatif avec les jeunes. Cette action aura pour objectif d'inventer des situations où les jeunes vont se retrouver à devoir choisir différents scénarios, à imaginer une suite à l'histoire selon leurs propres choix. Ils seraient donc amenés à réfléchir sur les conséquences de leurs choix et sur les différentes solutions qui s'ouvriraient à eux. Ce travail de prévention de la délinquance doit amener chez les jeunes une réflexion leur permettant d'anticiper les conséquences de leurs actes à venir.	1 500 €
Centre Social Saint-Exupéry Atelier Plume	Atelier de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme pour adulte. Concerne environ 140 personnes	5 000 €

	en entrée et sortie permanente. Espace sociolinguistique nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle.	
Centre Social Saint-Exupéry Pôle accueil et insertion	Un lieu d'accueil, d'orientation et d'insertion pour les habitants des quartiers CUCS du SYCOVAP et proposant un accompagnement dans les démarches et le parcours d'insertion sociale et professionnelle.	5 000 €
Le Pari d'un Bon Départ	Lors des goûters, sensibiliser les enfants à manger différemment, leur transmettre des connaissances sur les bienfaits de certains aliments tels que les fruits et améliorer leurs comportements face à la consommation de produits néfastes pour leur santé.	2 000 €
CCAS	-Sensibiliser les personnes en grande précarité à l'importance de l'équilibre alimentaire et de son impact sur la santé. Réaliser des plats simples et équilibrés à travers les démonstrations de la cuisinette mobile (diététicienne de la Banque Alimentaire) avec des légumes de saison. -Permettre à une cinquantaine de personnes bénéficiaires du relais alimentaire de bénéficier d'une part d'un bilan dentaire et d'autre part d'une sensibilisation concernant l'hygiène dentaire, faisant le lien entre la prévention de la santé et le soin apporté aux dents. (en partenariat avec le comité d'hygiène et de santé bucco-dentaire.)	2 000 €
Agir ABCD	Permettre aux personnes en grande précarité (habitants du bas Chamiers) d'accéder au permis de conduire. 20 personnes sur les 3 quartiers CUCS.	1 000 €
AASE	Garde d'enfants au domicile des parents sur des horaires atypiques. (Personnes au RSA familles mono parentales, demandeurs d'emploi ...)	800 €
All Boards Family	Proposer aux jeunes des quartiers un lieu de rencontre, de vie et de culture urbaine au sein même d'un quartier. Investir les jeunes dans la vie de ce lieu et donc de leur	3 000 €

	quartier. Transmettre un savoir et des compétences en utilisant différentes pratiques (Skateboard, BMK,graffiti...) comme support pédagogique à des fins socio-éducatives et préventives (respect des lieux de vie et d'autrui, citoyenneté, vivre ensemble...).	
M P H	Le but du projet est de poursuivre le fonctionnement du centre de soins gratuits de MPH (consultations médicales gratuites) et d'ouvrir le cabinet dentaire fonctionnant avec des dentistes bénévoles. Cela permet de proposer aux populations en situation de grande précarité, une prise en charge pour des soins médicaux et infirmiers ainsi que des soins dentaires.	1 500 €
Périgord Sport Académie	CAP Rugby : Permettre à des jeunes par le biais de la pratique du rugby de développer des valeurs citoyennes.	2 000 €
Rouletabille	L'objectif du projet est de mobiliser les personnes en difficulté à travers des techniques de théâtre vers un projet professionnel en intégrant les notions de citoyenneté (civilité,civisme et solidarité...)	1 500 €
Sycovap	Apprendre aux personnes des quartiers les gestes de prévention et de secours, prendre confiance en soi. Créer du lien social. Participation à une session de formation avec certification PSC1, mixité sociale et intergénérationnelle, valorisation de la personne.	300 €
SAFED	Prévention des suicides par la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation auprès des intervenants de terrain en milieu rural.	300 €
Ciné Cinéma	Ce projet propose sur les quartiers, des ateliers théoriques, pratiques et ludiques de décryptage du langage cinématographique. Cette action crée les conditions d'un accès régulier aux programmations cinématographiques en favorisant la rencontre avec des professionnels de l'image.	1 870 €
TOTAL		30 270 €

Mireille BORDES ne conteste pas cette répartition mais fait remarquer qu'il s'agit bien d'une participation et non d'une subvention. Elle souhaite que figure dans la délibération, la participation de l'Etat, du Conseil Général et des autres financeurs.

Monsieur le Maire demandera aux services d'indiquer la participation des financeurs et de remplacer « subvention » par « participation ».

Sous réserve des modifications ci-dessus, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point N° 29. TRANCHES TARIFAIRES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE PAR RAPPORT AUX REVENUS DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2012/2013.

Rapporteur : Mme Joëlle CONTIE

A compter du 1^{er} Septembre 2012, il est proposé aux membres du Conseil municipal de ne pas modifier les tranches tarifaires. Celles-ci seront identiques à l'année 2010/2011. Elles seront calculées par rapport aux revenus des familles pour l'année 2012/2013 selon les tableaux ci-après :

Restaurant scolaire :

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER	TARIFS 2012/2013
<i>Selon quotient familial :</i>	
- de 0 à 186 €	1,44 €
- de 186,01 à 281 €	1,88 €
- de 281,01 à 380 €	2,63 €
- de 380,01 à 480 €	2,66 €
- de 480,01 à 659 €	2,88 €
- > à 659 €	3,09 €
<i>Présence occasionnelle</i>	3,15
HORS COMMUNE (sans quotient familial)	4,20 €

En ce qui concerne les repas adultes, Monsieur le Maire propose qu'ils soient facturés 4,00 € pour le personnel communal et 5,00€ pour les autres ayant droits.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Point N° 30. FORFAIT ANNUEL POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE SCOLARISES SUR

Rapporteur : Mme Joëlle CONTIE

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que depuis plusieurs années, une participation financière, par élève, est versée à différentes communes accueillant des enfants de Coulounieix-Chamiers.

Il est demandé à l'assemblée, de fixer le forfait annuel pour les enfants hors commune scolarisés sur Coulounieix-Chamiers à 100,00 € / enfant au lieu de 91,50 euros.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point N° 31. ADOPTION D'UNE CHARTE D'ECO-RESPONSABILITE DE LA MAIRIE POUR L'AGENDA 21 LOCAL

Rapporteur : Francis CORTEZ

La Ville de Coulounieix-Chamiers a engagé une démarche en matière de développement durable depuis l'adoption en octobre 2012 par le Conseil municipal du lancement d'une démarche dite « agenda 21 local ».

L'agenda 21 local se déroule en deux phases, faisant chacune l'objet d'un diagnostic partagé puis d'un document : l'agenda 21 interne puis l'agenda 21 territorial.

Pour la première phase, les services et élus municipaux ont travaillé depuis un an à l'élaboration d'un agenda 21 interne. Ce dernier se formalise par une charte d'éco-responsabilité de la mairie nommée : « Charte interne - Engagements Eco-responsables ».

La charte d'éco-responsabilité a un double objectif :

- que la mairie adopte un modèle de développement plus durable et diminue son impact sur l'environnement,
- qu'elle montre l'exemple en matière de développement durable, par un plan d'actions évaluable.

Le plan d'actions entre en vigueur immédiatement. Sa période d'évaluation est fixée à fin 2014, afin d'en mesurer les progrès et d'être réajusté ensuite.

Monsieur le Maire propose d'adopter la charte d'éco-responsabilité élaborée par les services et les élus municipaux. Il propose de poursuivre l'effort en débutant les travaux d'élaboration de la seconde phase, commençant par un diagnostic territorial partagé et menant à l'agenda 21 territorial.

Mr DASSEUX fait remarquer que ce point rejoint ce qu'il a dit sur le point 14, à savoir que d'un côté on veut développer et de l'autre on supprime un poste.

M. le Maire répond que sront maintenus les objectifs et les efforts mais que le travail se fera de façon différente. « C'est une priorité car comme l'a dit M. CORTEZ, il y a les changements climatiques, les ressources énergétiques qui diminuent. Je vous rappelle que la charte dit bien ce qu'elle veut dire : éco-responsabilité : chacun d'entre nous est concerné, nous devons veiller à avoir des comportements éco-citoyens, éco-responsables. C'est tout l'effort de sensibilisation que M. CORTEZ a commencé –il va d'ailleurs continué avec M'Ta planète et je l'en remercie-, toutes les actions qu'il a entreprises seront poursuivis. »

Mireille BORDES ajoute que ces actions peuvent être transversales avec des actions menées par le Conseil Général et la C.A.P.

La délibération est votée à l'unanimité.

Point N° 32. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE ADOUR GARONNE SUITE A L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA CHARTE ZERO HERBICIDE INITIEE PAR LE CONSEIL GENERAL DE LA DORDOGNE

Rapporteur : Francis CORTEZ

M. CORTEZ explique aux membres du Conseil municipal que les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.

La charte « zéro herbicide dans nos villes et villages » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les herbicides.

Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore) ainsi que la lutte contre la pollution de l'eau.

L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien.

Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires et à compléter la formation des agents les plus concernés.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil municipal de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune en adoptant le règlement et en sollicitant l'adhésion de la commune à la charte « Zéro herbicide dans nos villes et villages ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point N° 33. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Rapporteur : Mme Frédérique RIVIÈRE

Vu l'intérêt des demandes présentées,

Vu le respect des critères définis par la Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative à savoir :

- préférences communales,
- critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- projets de subventions dans le cadre de convention avec la commune et dans le cadre d'objectifs menés de façon ponctuelle,
- prise en compte des subventions d'équilibre de fonctionnement et autre forme de participation de la commune (locaux, fluides, personnels...),

- des critères humanistes dans le domaine de la défense des droits de l'homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie,

Associations	Subventions votées à la séance du Conseil municipal du 2 mars 2012	Crédits supplémentaires proposés	Subventions totales (incluant les conventions)
Espace Economie Emploi (convention, article "6558")	2 506,80 €	2 521,80 €	5 028,60 €
Mission Locale (convention, article "6558")	4 178,00 €	23,00 €	4 201,00 €
Coulounieix-Chamiers s'Anime (CCA) (subvention, article "6574")	280 000,00 €	50 000,00 €	330 000,00 €
Comité des Oeuvres Sociales (COS) (subvention, article "6574")	49 111,00 €	1 694,00 €	50 805,00 €
Harmonie Vents d'Ouest (convention, article "6558")	2 010,00 €	162,56 €	2 172,56 €
Banda du Périgord (subvention, article "6574")	1 300,00 €	700,00 €	2 000,00 €
All Board Family (subvention, article "6574")	1 800,00 €	350,00 €	2 150,00 €
MPH (subvention, article "6574")	100,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €
Club de prévention "Le Chemin" (convention, article "6558")	12 594,76 €	-12 594,76 €	0,00 €
Réserves (subvention, article "6574")	3 430,94 €	-3 430,94 €	0,00 €
SYCOVAP (convention, article "6554")	17 057,00 €	-7 655,00 €	9 402,00 €
TOTAL	374 088,50 €	32 770,66 €	406 859,16 €

Interve

ntion de Patrick CAPOT :

Cette association quitte notre commune, je le regrette. Si des prestations n'ont pas été assurées alors pourquoi avoir renouvelé la convention avec notre Municipalité ? J'attends toujours les réponses posées en commission sur les 2 000 € de subvention votés pour 2011 et qui n'auraient pas été mandatés. Il y a, soit un problème de mandatement, soit un problème de bonne foi !

M. le Maire répond qu'en effet la Banda du Périgord a manifesté par courrier, son souhait de quitter la commune, ce qu'il déplore également. Elle était tenue par

convention, de participer à certaines cérémonies ce qu'elle a fait dans le passé mais qu'elle n'a pas poursuivi en 2011. On tient compte de ces paramètres, on fait des ajustements et on solde ce qu'on doit à l'association. Si elle quitte la commune elle ne pourra plus prétendre à une subvention.

Frédérique RIVIERE ajoute que la convention a été mise en place notamment pour qu'ils honorent leur contrat, car on avait des difficultés pour qu'ils participent aux commémorations et manifestations.

Ils ne souhaitent pas continuer à honorer ces prestations d'une part, et d'autre part, les locaux sont devenus trop exigus. Ce sont les raisons qui les poussent à partir.

En ce qui concerne le versement de la subvention 2011, on attendait la signature de ladite convention. Ce versement va être fait.

Mr EL MOUEFFAK : « Concernant la subvention à CCA, d'après le rapport de la chambre régionale des comptes, les comptes certifiés de l'association devraient être annexés au compte administratif ainsi que tout ce qui est prestations en nature. Or, ils n'étaient pas joints. »

Frédérique RIVIERE répond qu'effectivement l'association CCA doit nous fournir ces documents mais qu'elle ne l'a pas fait.

M. le Maire demande qu'on se rapproche de l'association pour les obtenir de façon à les communiquer à chaque conseiller.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point N° 34. DON DU BUS DE MARQUE RENAULT IMMATRICULE 7432 QT 24 POUR UNE ACTION HUMANITAIRE

Rapporteur : Mme Frédérique RIVIÈRE

L'association « Sourires d'Enfants » agissant pour le compte et au nom de l'association dénommée « A.S.E. » ayant son siège à Dakar, a sollicité l'aide de la Municipalité pour obtenir un véhicule de transport en commun en l'état pour favoriser les déplacements des enfants dans différents camps de vacances, à savoir la Guinée Bissau et le Mali.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de faire don, en l'état, du bus de marque RENAULT immatriculé 7432 QT 24 à Monsieur Lamine SARR, Président de l'A.S.E.

Fin de la séance du conseil municipal.

Patrick CAPOT avait demandé la parole :

Mon intervention portera sur la décision de suppression des manifestations des Trophées Sportifs et du Salon du Livre :

2012 est une année riche en événements sportifs avec l'EURO de football, les Jeux Olympiques, Il serait donc normal que le milieu associatif et sportif Colomniérois particulièrement actif soit salué. Quelque soit le niveau des performances de nos sportifs c'est aussi la reconnaissance de l'implication des bénévoles et éducateurs sportifs de clubs qui méritent la reconnaissance de la municipalité pour leur dynamisme.

Je vous demande donc le rétablissement de la manifestation des trophées sportifs. Même avec des contraintes budgétaires, on peut organiser cette manifestation avec l'aide du conseil général qui a toujours tenu ses engagements en participant au financement des trophées. Nous avons aussi pour habitude de faire appel aux bénévoles des clubs sportifs pour assurer l'animation car nous savons que nous pouvons compter sur eux.

De même pour le salon du livre : cette manifestation culturelle, met à l'honneur le goût de la lecture, des auteurs locaux, des récits qui s'adressent à tous, cette manifestation est un vecteur de savoirs de connaissances d'échanges nécessaires à l'éveil des consciences dont nous avons particulièrement besoin dans cette période de crise. Tel est le message que nous devons adresser à la population.

Vous avez été vous-même, M. le Maire, longtemps Adjoint à la Culture et porteur de cette manifestation donc je suis étonné aujourd'hui de votre arbitrage pour sa suppression !

J'ai mesuré l'incompréhension et la frustration de collègues lors de la dernière commission culturelle.

Je vous demande donc de rétablir le Salon du Livre 2012, d'en confier le contenu à la commission culturelle pour en assurer l'organisation.

M. le Maire répond :

- sur les trophées sportifs : je pense comme vous qu'on peut organiser une manifestation à moindre coût. Nous avons été pris dans des problématiques budgétaires et financières et peut-être avons-nous commis quelques maladresses. Je demande à la commission des sports qu'elle essaye d'étudier cette question à moindres frais, peut être avec des partenaires (conseil général, associations....) On doit en effet honorer le monde sportif, son dévouement, saluer le bénévolat.

- sur le salon du livre : j'assume mes responsabilités et pourtant comme vous l'avez souligné, c'est une manifestation qui me tient à cœur. S'il y a un vecteur culturel à privilégier, c'est bien la lecture et je rappelle les efforts que nous faisons pour la bibliothèque avec les interventions des conteurs, des écrivains, des illustrateurs et les différentes animations dans les classes. Peut-être aurait-il fallu élargir la discussion à d'autres participants que les élus mais qui sont des acteurs de la culture sur la commune et qui pourraient aider. Là aussi il faut voir à moindre frais ce que l'on peut faire.

Danièle LEFEUVRE m'a fait part d'un projet sur la lecture qu'elle vous présentera, mais je souhaite que nous ayons des temps meilleurs pour recréer un salon du livre avec tous les partenaires culturels.

Votre appel est entendu M. CAPOT et je demande aux commissions respectives de retravailler ces dossiers.

Michel DASSEUX partage les propos de Patrick CAPOT sur ces 2 points. Pour en revenir aux trophées sportifs, il serait prêt à s'en occuper et à moindre frais si on le lui demande. Pourquoi ne pas organiser une grande fête du sport au DOJO où il n'y aura rien à installer et où on pourra recevoir dignement. On a des résultats, le dernier en date c'est l'équipe minime de l'ASPTT lutte qui est championne de France, je suis prêt à m'en charger.

M. le Maire est d'accord pour que les commissions travaillent en ce sens.

Mireille BORDES répond à Patrick CAPOT et précise que pour les trophées du sport, en dehors d'une aide financière, le conseil général participe bien évidemment à des récompenses telles que des coupes, tee-shirts...

En ce qui concerne les résultats de la lutte, le Conseil Général souhaite organiser une réception et demande si la Mairie envisage de le faire également car on pourrait le faire en commun

M. le Maire lui répond que c'est prévu mais peut être pas tout de suite, il faut voir le calendrier de chacun. La date reste donc à définir (1° quinzaine de juillet par exemple).

Hamid EL MOUEFFAK : Est sur la même ligne que ses collègues sur le sport et la culture et surtout sur le salon du livre. Il évoque la mise en place d'un groupe de travail (écoles, bénévoles, élus...) et pense qu'il ne faut pas relier la culture aux finances : « la culture ne prend pas beaucoup sur le budget d'une commune et on pourrait le diminuer davantage en réduisant les expositions et les spectacles. »

M. le Maire lui fait remarquer cependant que pour un salon du livre l'aspect financier est important car il faut respecter la charte des auteurs, charte que nous avons toujours appliquée à Coulounieix-Chamiers.

Il est d'accord pour qu'il y ait une commission très élargie pour travailler avec les partenaires potentiels sur ce sujet et rappelle qu'on n'a pas négligé notre effort en matière de lecture.

Frédérique RIVIERE se réjouit de la décision qui vient d'être prise par rapport aux trophées sportifs.

Nicole RIOU dit que la lecture est une bonne chose pour les enfants mais que le salon du livre ne s'adresse pas forcément à eux mais plus aux adultes, qu'il faudrait faire plus de lecture à destination des enfants.

M. le Maire lui rappelle que les animations pour les enfants existent déjà.

Joëlle CONTIE précise que les « rendez-vous contes » existent régulièrement ainsi que les interventions et animations autour du livre avec les établissements scolaires tout au long de l'année avec la bibliothèque, les écoles qui se déplacent à la bibliothèque et précise qu'une journée « grande lecture » sera travaillée en commission.

Michel DASSEUX demande s'il n'y a pas moyen d'éviter que de nombreuses manifestations soient programmées en même temps, ce qui se produit fréquemment.

M. le Maire lui répond qu'il est difficile de les coordonner surtout lorsque ces manifestations ne sont pas organisées par les services municipaux.

Le conseil municipal est clos à 22 h 15

Il donne ensuite la parole aux personnes dans la salle.

Mme LEROY intervient au sujet de l'atelier cuisine du centre social St-Exupéry et demande pourquoi la somme de 1 500 € leur a été supprimée.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un dossier CUCS et qu'il y a des axes prioritaires définis au niveau de la politique de la ville qui sont : l'emploi, la santé et la prévention de la délinquance. L'atelier cuisine n'entre pas dans cette catégorie même si bien manger c'est aussi la santé et le dossier n'a pas été retenu. Il lui

précise que nous ne sommes pas seuls décideurs, il y a aussi la Préfecture et le Conseil Général et lui fait remarquer que la commune subventionne le centre social.

Martine CAPOT demande pourquoi « le Pari d'un bon départ » a perdu 1 000 €.

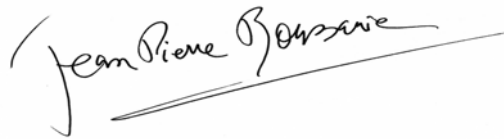
Joëlle CONTIE lui répond que c'est aussi un dossier CUCS qui n'a pas été retenu mais que dans le cadre de la réussite éducative il leur a été attribué 1 000 €, donc ils ne perdront rien cette année.

M. LEROY souhaiterait une fois de plus que la commission communale d'accessibilité des handicapés se réunisse bientôt.

M. le Maire entend sa requête et demande à M. MARTINEAU de la programmer.

La séance est levée à 22 H 30

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink that reads "Jean Pierre Roussarie". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE